



Commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du 21 mai 2014

PROJET D'AVIS.....	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
COMMUNICATION D'EUROSTAT POST-COMMISSION.....	27
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	28
AVIS FAVORABLES.....	29

PROJET D'AVIS

Commission Entreprises et stratégies de marché

21 mai 2014

Avis proposé au Conseil

Avis n° 1

Le Conseil soutient les efforts d'Eurostat pour alléger la charge de réponse des entreprises pour la collecte des flux intracommunautaires de marchandises et son attachement à la qualité et à la confidentialité des données.

Il souligne l'intérêt des échanges qui ont lieu au sein du groupe de travail du projet SIMSTAT et qui visent à faire converger, au moins à rapprocher, les méthodes de déclaration.

Le Conseil recommande que les tests se poursuivent afin que l'étude sur les incidences de SIMSTAT permette d'en apprécier les coûts et les avantages associés pour les producteurs et les utilisateurs.

Référence : avis général de moyen terme n° 3, avis de moyen terme n° 1 et n° 7 de la commission Entreprises et stratégies de marché.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Entreprises et stratégies de marché

- 21 mai 2014 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, Professeur à l'École d'Économie de Paris – Université Paris 1, Conseiller scientifique au Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

Rapporteurs : Fabienne ROSENWALD, Directrice des statistiques d'entreprises à l'Insee
Béatrice SÉDILLOT, Cheffe du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt

Responsable de la commission : Philippe ROUSSEL (01 41 17 52 66)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	5
I. ENQUÊTES PRÉSENTÉES POUR OPPORTUNITÉ.....	5
II. POINT D'INFORMATION SUR LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE SUR LES FORMATIONS ET LES ITINÉRAIRES DES SALARIÉS (DEFIS).....	10
III. SIMSTAT, PROJET EUROPÉEN D'EUROSTAT VISANT À OBTENIR UNE STATISTIQUE UNIQUE DE CHAQUE FLUX BILATÉRAL EN MATIÈRE D'ÉCHANGES DE BIENS ENTRE PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE.....	11
IV. PRÉSENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COÛT ET LA RÉMUNÉRATION DU CAPITAL.....	21
V. POINT D'INFORMATION SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)	23
VI. POINT D'INFORMATION SUR LE MOYEN TERME 2014-2018 DE LA COMMISSION.....	25
VII. MISE À JOUR DES NOMENCLATURES CENTRALES DE PRODUITS.....	26
CONCLUSION.....	26

LISTE DES PARTICIPANTS

ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
AUDIBERT	Pierre	Conseil national de l'information statistique
BENTOUDDJA	Laila	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Serv. observation et statistiques
BESTEL	Julie	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
BRION	Philippe	Insee - Statistiques d'entreprises
BRU	Serge	Confédération française des travailleurs chrétiens
CHAPTAL	Isabelle	Fédération nationale des travaux publics
CHAVY-MARTIN	Anne-Christèle	Banque de France
CONCIALDI	Pierre	Institut de recherches économiques et sociales - Ires
CORIOU	Christophe	Mouvement des entreprises de France - Medef
COUTEUX	Philippe	Confédération française démocratique du travail
DAVID	Michel	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Serv. observation et statistiques
DE GIMEL	Louis	Insee - Statistiques d'entreprises
DE LAVERNÉE	Gérard	Mouvement des entreprises de France - Medef
DELAME	Nathalie	Institut national de la recherche agronomique
DENEUVE	Carole	Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction
DUCHATEAU	Patrick	Fédération française du bâtiment
DURAND	Denis	CGT - Confédération générale du travail
EMLINGER	Charlotte	Centre d'études Prospectives et d'Informations Internationales - Cepii
EVEILLARD	Philippe	Union des industries de la fertilisation
FERRERO	Guillaume	Min. Finances et Économie - Direction générale du Trésor
FILLAUD	Isabelle	Confédération générale alimentation de détail
FONTAGNÉ	Lionel	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GASNIER	Laurent	Min. Finances et des comptes publics - Direction générale des douanes et droits indirects
GAUTIER	Gilles	Union nationale de l'imprimerie et de la communication
GELY	Alain	Confédération générale du travail
GERMON	Serge	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Dir. générale aviation civile
GRUMIAUX	Thierry	Fédération nationale des transports routiers
JENSEN	Nicole	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Serv. observation et statistiques
KLEINPETER	Marc-Antoine	Insee
KREMP	Elisabeth	Banque de France
LACROIX	Michel	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
LACROIX	Thierry	Insee - Statistiques d'entreprises
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique
LOUIS	Hervé	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Serv. observation et statistiques
MEUNIER	François	Alsis Conseil
MOLLET	Julien	Comité des constructeurs français d'automobiles
MORARD	Valéry	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Serv. observation et statistiques
MOREAU	Sylvain	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Serv. observation et statistiques
MORLAN	Stéphanie	Fédération française de la franchise
NIVAT	Dominique	Banque de France
PARMENTIER	Martin	Union des industries de la fertilisation
PIBOYEUX	Lydie	Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction
PIQUET	Serge	Comité Franceclat
PONGAS	Évangélos	Eurostat
ROSENWALD	Fabienne	Insee - Statistiques d'entreprises
ROUAULT	Dominique	Conseil national de l'information statistique
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
ROY	Nathalie	Union professionnelle artisanale
SALIBA	Nada	Union des industriels de l'agroéquipement
SAUDRAIS	Romain	Min. Finances et Économie - Direction générale du Trésor
SAUTARD	Romain	Min. Finances et Économie - Direction générale du Trésor
SÉDILLOT	Béatrice	Min. agriculture, agroalimentaire et forêt - Service de la statistique et de la prospective
THUBIN	Camille	Min. Finances et Économie - Direction générale du Trésor
VERDIER	Pierre	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Bureau des stat. de la pêche et de l'aquaculture
VILIN	Marie-Hélène	Min. Finances et Économie - Direction générale du Trésor
VILLETTELE	Jean-Pierre	Banque de France

La séance est ouverte à 14 heures 05, sous la présidence de Lionel FONTAGNÉ.

INTRODUCTION

Lionel FONTAGNÉ

Bonjour à toutes et tous. Nous avons une séance relativement chargée. Je veillerai cependant à terminer à 17 heures 30. Compte tenu de cet agenda, nous avons choisi de nous organiser d'une manière légèrement différente. Les enquêtes présentées pour avis d'opportunité seront examinées aujourd'hui en ouverture. Nous aborderons ensuite différents thèmes. Après l'examen de l'enquête « Défis » conduite par le Cereq sur les formations et les itinéraires des salariés, nous débattons de SIMSTAT. Ce nouveau système européen visant à obtenir des statistiques de flux et d'échanges de biens entre les pays membres soulève un certain nombre d'interrogations. Sur ce thème, interviendront successivement les représentants d'Eurostat, des douanes et du CEPII. Nous consacrerons une demi-heure aux échanges avec la salle. Nous présenterons ensuite le groupe de travail sur le coût et la rémunération du capital, un sujet auquel les partenaires sociaux sont très attachés. Nous présenterons le mandat et les objectifs du groupe, qui a commencé ses travaux. Nous dédierons encore une demi-heure aux échanges avec la salle. Nous devons également aborder le thème de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Il s'agira plutôt d'un point d'information, puisque nous avons déjà débattu de ce sujet lors d'une journée d'étude intercommission voilà quelques mois. Nous évoquerons ensuite le moyen terme et nos orientations de travail pour la période 2014-2018. Nous terminerons enfin en abordant la mise à jour des nomenclatures centrales de produits.

I. ENQUÊTES PRÉSENTÉES POUR OPPORTUNITÉ

1. Sans présentation, avec questions-réponses

Enquête économique dans le secteur de la pêche (BSPA)

Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins (SSP)

Enquête mensuelle auprès des accouveurs et sélectionneurs (SSP)

Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens (SSM Douanes)

Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français [Outward FATS] (Insee/DSE)

Enquête communautaire sur l'innovation [CIS – Community Innovation Survey] (Insee/DSE)

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie (Insee/DSE)

Lionel FONTAGNÉ

Les représentants de ces enquêtes sont présents et peuvent répondre aux interrogations éventuelles.

Gilles GAUTIER, Union nationale de l'Imprimerie et de la Communication

Pouvez-vous définir le terme d'accoureur ? L'enquête communautaire sur l'innovation porte-t-elle également sur les brevets et les licences ? Enfin, comment sont comptabilisées au niveau de la comptabilité et des comptes de résultats toutes les dépenses liées à l'innovation ?

Béatrice SÉDILLOT

Les accoueurs et les sélectionneurs représentent des établissements qui sélectionnent et sont chargés de la multiplication des volailles. Ces enquêtes servent notamment à estimer la production d'œufs.

Louis de GIMEL, Insee

La définition de l'innovation est une définition internationale établie par le manuel d'Oslo. Elle ne recouvre pas nécessairement que la recherche et développement, mais également la mise sur le marché de produits nouveaux ou la mise en place de processus nouveaux ou de méthodes d'organisation nouvelles. Par rapport aux comptes nationaux, la base 2010 intègre la recherche et développement et non l'ensemble des dépenses d'innovation. Je rappelle toutefois que dans la comptabilité d'entreprise, la R&D n'est pas comptabilisée comme un investissement.

Lionel FONTAGNÉ

Je vous propose d'émettre un avis global sur ces enquêtes et de les déclarer opportunes.

La commission émet un avis d'opportunité favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces enquêtes présentées au renouvellement.

2. Avec présentation et questions-réponses

Enquête annuelle sur les matériaux de carrières (SOeS/Unicem)

Hervé LOUIS, SOeS

L'enquête de l'Union nationale des industries et matériaux de construction (Unicem) sur les matériaux de carrières existe depuis 1958. Elle a jusqu'à aujourd'hui bénéficié du label de qualité statistique obligatoire. Ce visa a été prolongé pour l'année en cours. D'ores et déjà, dans un souci de simplification et d'allègement de la charge administrative, des modifications ont été apportées à cette enquête. Ainsi, trois questionnaires ont été supprimés et le nombre de variables demandées a été réduit. Les effectifs et les salaires ne sont pas collectés cette année. Le SOeS souhaite aujourd'hui reprendre la maîtrise d'ouvrage de cette enquête, tout en continuant d'en déléguer la maîtrise d'œuvre à l'Unicem. Cette enquête permet en effet de construire la comptabilité des flux de matières, une comptabilité prévue dans le règlement européen n° 691/2011, qui fait l'objet d'un rapportage obligatoire. Le rapportage obligatoire a commencé cette année pour la période 2000-2011. Les données que nous transmettons sont construites sur la base de cette enquête de l'Unicem pour la période 1990-2011.

Afin d'être au plus près des exigences d'Eurostat, nous souhaitons élargir cette enquête aux départements d'outre-mer. Les résultats de cette comptabilité de flux de matières servent à alimenter les indicateurs de développement durable nationaux et territoriaux. Cette enquête présente l'intérêt de permettre une déclinaison territoriale de la comptabilité de flux de matières, comme nous y invite la Conférence environnementale qui souhaite améliorer la connaissance des flux de matières à un échelon territorial. À ce titre, le SOeS conduit des travaux pour l'établissement d'un guide permettant la mise en place de cette comptabilité des flux de matières à un échelon territorial. Là encore, il est fait appel aux données de l'enquête de l'Unicem, qui alimentent également la base EDER du Ministère retraçant l'ensemble intégré des descripteurs de l'environnement régional et permettant de décliner à un échelon territorial des indicateurs de développement durable. Nous souhaitons également que cette enquête serve à alimenter les travaux futurs du SOeS en lien avec la comptabilité des flux de matières, notamment par branche d'activité, et la construction d'indicateurs sur la rareté.

Le SOeS ne constitue pas l'unique utilisateur des données de cette enquête. Elles sont également mobilisées par d'autres ministères, notamment le ministère de l'Économie pour le suivi de la stratégie de gestion durable des granulats et le schéma de développement des carrières. D'autres directions du ministère du Développement durable s'intéressent aussi à cette enquête. Un rapport à venir de la Commission européenne fait référence à ce schéma de développement des carrières dans le cadre des bonnes pratiques. Enfin, la profession utilise cette enquête pour informer ses adhérents sur le secteur économique des carrières.

Lionel FONTAGNÉ

Le suivi des extractions de minéraux et des produits issus d'une première transformation des matières extraites répond à des préoccupations environnementales. En l'absence de questions, je vous propose de déclarer cette enquête opportune.

L'enquête annuelle sur les matériaux de carrières reçoit un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

Enquête mensuelle sur les livraisons d'engrais à usages professionnels (SSP/Unifa)

Béatrice SÉDILLOT

Comme l'enquête précédente, il s'agit d'une enquête ancienne, puisque l'Union des industries de la fertilisation (Unifa) la réalise depuis plus de 60 ans. Elle a néanmoins été largement simplifiée et allégée. Les enquêtes antérieures, outre la mesure des livraisons d'engrais, collectaient des informations sur les productions utiles à la production de l'IPI. Le périmètre de l'enquête explique qu'elle ait été reprise par l'Insee. Lorsque le système d'information de l'Insee sur l'IPI a été réorganisé, il a toutefois été décidé de ne plus utiliser directement cette information. L'enquête a donc dû être repensée dans sa conception initiale et il a été décidé que la partie de l'enquête consacrée à la livraison d'engrais serait conservée dans le système statistique public, puisque cette partie répond à des besoins des services statistiques, en particulier du SSP. C'est la raison pour laquelle il revient aujourd'hui au SSP de présenter cette enquête, dont il délèguera la collecte à l'Unifa, comme précédemment.

Il importe que cette enquête puisse perdurer, car elle a pour objectif de récolter une information sur les livraisons d'engrais effectuées sur le territoire métropolitain et permet de disposer de statistiques traduites en éléments nutritifs sur la fertilisation, c'est-à-dire les quantités d'azote, phosphore, potassium, magnésium et soufre utilisées dans l'agriculture. Le SSP fait de cette enquête deux usages principaux. Elle utilise d'abord ces données pour la production, pour Eurostat, dans le cadre d'un *gentlemen's agreement*, des bilans azote et phosphate pour lesquels nous avons besoin de connaître les substances actives constituant les engrais. Par ailleurs, en collaboration avec l'Insee, nous nous servons de ces données pour la construction des comptes nationaux et régionaux de l'agriculture. Ces séries s'avèrent très utiles pour connaître les montants d'engrais utilisés comme intrants par la profession.

Il s'agit d'une enquête mensuelle départementale. Nous avons effectivement besoin de ces séries mensuellement. Pour les comptes, nous utilisons la campagne agricole, qui ne correspond pas à l'année civile et nous devons recomposer les séries mois par mois. Au-delà du SSP, ces données sont également utilisées par un certain nombre d'organismes pour produire des statistiques sur divers sujets environnementaux, en particulier pour évaluer les programmes d'action de lutte contre la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole. Elles servent aussi au CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) pour la collecte de données relatives à l'inventaire annuel sur les émissions d'ammoniacque et de données sur les émissions de gaz à effet de serre des sols consécutives aux apports d'azote.

L'enquête a été simplifiée, passant de six à un questionnaire. Cette enquête est collectée auprès de 90 entreprises, dont une partie adhère à l'Unifa. Le questionnement dure entre 15 et 20 minutes. En termes de diffusion et d'exploitation des résultats, les données sont diffusées dans le cadre des comptes de l'agriculture et de la transmission à Eurostat des bilans annuels, ainsi que dans plusieurs publications conjoncturelles. Les données sont aussi largement utilisées par la profession et d'autres acteurs qui s'intéressent au sujet agricole.

Lionel FONTAGNÉ

À quoi correspond ce *gentlemen's agreement* conclu avec Eurostat ?

Béatrice SÉDILLOT

Certaines demandes d'Eurostat passent par un règlement européen et revêtent un caractère obligatoire. Il en est ainsi sur les sujets environnementaux. Parfois, dans une première étape, la demande fait l'objet d'un *gentlemen's agreement*, par lequel les États et Eurostat conviennent de transmettre un certain nombre d'informations de manière volontaire, dans l'attente d'une réglementation plus formelle. Dans ce domaine, les demandes d'Eurostat ont plutôt tendance à croître. Il nous est demandé des statistiques nationales déclinées au moins par grandes régions. Il n'existe pas de règlement à ce jour, mais nous sommes liés.

Lionel FONTAGNÉ

Cette enquête a donc pour objectif d'appréhender la viabilité financière des exploitations, puisque ces engrais constituent des éléments importants des consommations intermédiaires, et la dimension environnementale, notamment l'usage des sols et les émissions de ces engrais. Comment intégrer dans cette dernière dimension des émissions la distinction entre les produits importés et les produits

domestiques ? Ce sujet est-il étudié ? Dans la description de l'enquête, en effet, il est précisé que la provenance des engrais est renseignée. En est-il tenu compte dans l'élaboration des bilans nationaux ?

Béatrice SÉDILLOT

Dans la façon dont nous utilisons ces données à ce stade, nous n'opérons pas vraiment de distinction, mais nous considérons tous les engrais, quelle que soit leur provenance. Nous avons discuté avec l'Unifa de la nécessité de maintenir ou non cette information sur la provenance. Je propose de laisser la parole à ses représentants.

Philippe EVEILLARD, Unifa

L'Unifa tient compte des origines. Ainsi, 55 % des unités (kilogrammes) d'azote sont importées, contre 45 % de production française. Une bonne partie de ces importations provient des autres pays de l'Union européenne, en particulier les pays proches, mais 20 % de la production est issue de pays tiers. Pour les gaz à effet de serre, nous considérons deux types d'émissions, celles liées à la production des engrais, leur transport et leur épandage et, plus important encore, les émissions des sols consécutives à l'apport de fertilisants, quels qu'ils soient. L'azote entraîne une émission des sols en protoxyde d'azote. Il s'agit d'un phénomène biologique que nous ne pouvons pas éviter et qui pèse dans le bilan de gaz à effet de serre national.

Les émissions du sol sont calculées selon les règles du GIEC. Pour la production en amont, qui relève de notre responsabilité, nous réalisons une comparaison au niveau européen afin d'agréger un nombre suffisant d'entreprises et obtenir des valeurs représentatives. Cette méthode se révèle également cohérente avec notre marché, puisque nous importons 30 % de l'azote des pays proches, la Belgique, les Pays-Bas ou l'Allemagne. Nous avons publié récemment les valeurs moyennes 2011 sur les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation de gaz naturel, comme matière première de la synthèse de l'ammoniaque et d'autres gaz à effet de serre liés à la fabrication, comme le protoxyde d'azote. Pour l'instant, cette partie production est comptabilisée dans des approches supranationales, mais nous pourrions entrer dans le détail au fur et à mesure que nous disposerons de références sur les productions étrangères.

L'enquête mensuelle sur les livraisons d'engrais à usages professionnels reçoit un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

Enquête sur les pratiques culturales en arboriculture en 2015 – « PK Fruits 2015 » (SSP)

Béatrice SÉDILLOT

Cette enquête fait partie d'un programme général d'enquête dont j'ai présenté certaines déclinaisons lors de séances précédentes sur les pratiques culturales, qui s'intègrent notamment dans le plan Ecophyto conduit au niveau national pour réduire l'usage de produits phytosanitaires en agriculture. Nous avons élaboré un vaste programme d'enquêtes, en fonction des grands groupes d'espèces (fruits, légumes, etc.). Nous alternons tous les trois ans une enquête quasi-complète sur les pratiques culturales couvrant à la fois les itinéraires techniques, la façon dont sont fabriqués les produits et l'usage des produits phytosanitaires dans ces productions et trois ans plus tard, une enquête plus réduite concernant uniquement l'usage des produits phytosanitaires.

Pour les fruits, nous avons réalisé une première enquête en 2012, centrée sur les pratiques phytosanitaires. L'enquête présentée ici, dont la collecte se déroulera en 2016, constitue une reconduction trois ans plus tard sur un spectre un peu plus large, couvrant l'ensemble des pratiques culturales. Cette enquête vise à décrire à la fois les itinéraires techniques et l'usage des produits phytosanitaires. Nous enquêterons environ 6 000 parcelles pour 6 espèces. Cette enquête présente l'intérêt de pouvoir calculer des indicateurs de fréquence de traitement et identifier comment évoluent les pratiques des agriculteurs, dans un contexte où le Ministère souhaite développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Ces enquêtes, comme les précédentes, feront l'objet de différentes valorisations, notamment la mise à disposition de nombreux résultats détaillés et des fichiers à la communauté des chercheurs *via* le CASD. Ces enquêtes font également l'objet de nombreuses demandes de la part des équipes de recherche et des instituts techniques pour des exploitations plus précises des itinéraires de production en arboriculture notamment.

Lionel FONTAGNÉ

Nous avons déjà examiné une autre enquête sur les pratiques culturelles pour les fruits et légumes.

Béatrice SÉDILLOT

Les plus anciennes sont les enquêtes sur les grandes cultures (céréales) et les pratiques viticoles. Nous avons présenté lors d'une précédente séance l'enquête sur les pratiques culturelles pour les légumes et nous présentons aujourd'hui l'enquête consacrée aux fruits. Quatre espèces avaient été retenues dans le cadre du plan Ecophyto. À l'origine, le SSP réalisait des enquêtes sur les grandes cultures et la viticulture. Nous avons demandé que les fruits et les légumes soient également couverts. Les fruits ont fait l'objet d'une enquête réduite aux pratiques phytosanitaires en 2012. Celle que nous présentons aujourd'hui se révèle plus complète, puisqu'elle concerne l'ensemble des pratiques.

Lionel FONTAGNÉ

Ces enquêtes sont-elles formatées de la même manière ? Évoluent-elles de concert ?

Béatrice SÉDILLOT

Chaque enquête est fondée sur un bloc commun de questions, mais dispose d'un comité d'utilisateurs *ad hoc*, qui élabore des questions spécifiques. Dans leur mise en œuvre, ces enquêtes sont réalisées en face à face et nous essayons de les normaliser le plus possible. Nous les présentons séparément, car même si elles poursuivent les mêmes objectifs, chacune possède un questionnaire un peu différent.

L'enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture en 2015 reçoit un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

3. Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Lionel FONTAGNÉ

Nous devons examiner la demande de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour accéder à des sources administratives.

Pierre AUDIBERT

La loi de 1951 prévoit que lorsqu'un service statistique, en l'occurrence l'Insee, demande à pouvoir accéder à des informations administratives, l'administration les lui fournit, après avis du Cnis. Il s'agit donc de rendre un avis pour que cette transmission se réalise suivant les règles et puisse être retracée.

Louis de GIMEL

Je tiens à préciser que l'Insee demande des données à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour pondérer les résultats des assurances et des banques dans l'enquête Innovation. Ces données présentent une certaine importance, car elles changent le rang de classement de la France en Europe sur l'indicateur agrégé d'innovation d'une manière assez conséquente.

Lionel FONTAGNÉ

Dans quelle mesure ce classement est-il modifié ?

Louis de GIMEL

Sans ces informations, le classement de la France se révèle assez sensiblement dégradé.

Lionel FONTAGNÉ

Je propose de considérer cette demande comme opportune.

La demande d'accès formulée par l'Insee (DSE) auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution reçoit un avis favorable à l'unanimité.

II. POINT D'INFORMATION SUR LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE SUR LES FORMATIONS ET LES ITINÉRAIRES DES SALARIÉS (DEFIS)

Lionel FONTAGNÉ

Cette enquête est conduite par le Cereq, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

Dominique ALLAIN

Cette enquête a reçu un avis d'opportunité favorable de la part de la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail ». Comme elle comporte un volet relatif aux entreprises, cette enquête est également présentée pour information à cette Commission. Il s'agit de mettre en place un dispositif d'enquête longitudinale auprès des salariés afin d'évaluer les impacts de la formation professionnelle continue sur les parcours professionnels.

Cette enquête résulte d'une demande du Conseil national d'évaluation de la formation professionnelle (CNEFP) pour évaluer les politiques paritaires de formation professionnelle continue. Cette enquête doit également être représentative de l'ensemble des secteurs d'activité concernés par les politiques paritaires. Elle répond par ailleurs à un souci du Cnis de suivre les trajectoires, ainsi qu'aux préconisations du groupe de travail sur les formations tout au long de la vie. Il s'agit d'appréhender l'impact des formations professionnelles continues sur les parcours professionnels.

En termes d'organisation, 7 500 entreprises seraient tirées dans un échantillon pour un retour escompté de 3 500 questionnaires. Cette collecte fournirait des informations de contexte sur l'entreprise (caractéristiques de l'entreprise, perspectives économiques, stratégie, organisation du travail au sein de l'entreprise). Outre ce volet employeur, réalisé en décembre 2014, les salariés seront interrogés au printemps de chaque année, de 2015 à 2019 afin de connaître leur trajectoire et mesurer les impacts de la formation sur celle-ci.

Les enquêtes actuelles sur la formation professionnelle continue se concentrent sur l'accès à la formation (AES) ou sur l'impact des formations *a posteriori* (FQP) sans examiner la trajectoire. Enfin, l'enquête européenne CVTS vise à mesurer les efforts financiers de formation des entreprises dans une visée quantitative plutôt que qualitative comme devrait le faire cette enquête, dont le questionnaire est en cours d'élaboration. L'enquête devrait permettre de cerner, en plus des formations suivies par les salariés, des pratiques qualifiantes ou des organisations du travail au sein de l'entreprise qui peuvent présenter un impact sur les parcours professionnels.

L'enquête se déroulera en décembre 2014 ou janvier 2015. Elle a reçu un avis d'opportunité favorable de la part de la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail ». Les résultats seront diffusés à partir de 2016.

Fabienne ROSENWALD

Il convient d'assurer une très bonne articulation avec l'enquête CVTS qui se déroulera l'an prochain. Il s'agit en outre de rester vigilant pour ne pas peser trop en terme de charge des entreprises.

Lionel FONTAGNÉ

Les entreprises communiquent déjà de très nombreuses informations sur leurs salariés *via* les DADS. Ces données sont-elles utilisées pour préremplir une partie des questionnaires ?

Dominique ALLAIN

Une articulation est effectivement prévue. Pour le tirage de l'échantillon, le Cereq partira des informations dont il dispose dans le cadre des DADS pour éviter les doublons. Pour plus de détails, je vous invite à vous renseigner auprès du Cereq.

Philippe COUTEUX, CFTD

Nous soutenons bien entendu ce projet d'enquête. Certes, les DADS permettent de réaliser un bon échantillonnage des salariés, mais elles ne comportent aucune information sur la formation professionnelle. Par ailleurs, le projet mentionne la référence à la déclaration fiscale n° 24-83, qui constituait l'une des

sources d'informations majeures sur la formation professionnelle. Or, la loi issue de l'accord national interprofessionnel (ANI) sur ce sujet supprime l'obligation fiscale. C'est donc une source importante d'information qui disparaît. Il importe donc que les partenaires sociaux, les régions qui montent en puissance sur cette question et l'État disposent de sources d'information et d'évaluation des effets de la formation dans le temps.

Christophe CORIOU, Medef

Il me semble également important de signaler que les résultats annuels seront mis à la disposition de l'ensemble des acteurs. À cet effet, il est prévu de constituer un comité de concertation permettant à tous ceux qui souhaitent s'informer sur cette enquête et ses résultats de participer régulièrement aux échanges sur le sujet. L'enquête a bien pour objectif de partager les informations, pour compenser la petite perte que pourrait entraîner la disparition de l'obligation fiscale et de la déclaration n° 24-83. J'invite les intéressés à faire part de leur intérêt auprès du Conseil national de l'évaluation de la formation professionnelle (CNEFP) qui constituera ce comité de concertation.

Nathalie ROY, Union professionnelle artisanale (UPA)

L'UPA soutient cette enquête sur les formations et les itinéraires des salariés, qui a pour intérêt de faire entrer dans son champ les entreprises de trois salariés ou plus. Cette inclusion se révèle suffisamment rare dans le domaine de la formation pour être soulignée. À ce titre, comment l'échantillon sera-t-il constitué ? Quel sera le poids des petites entreprises ?

Dominique ALLAIN

Nous avons reçu un dossier sur l'échantillon et la partie expérimentale pour les petites entreprises. Je vous propose de consulter le Cereq et de vous transmettre l'information ultérieurement.

Pierre AUDIBERT

Tous les aspects techniques seront traités dans le cadre du Comité du label.

Dominique ALLAIN

J'ai omis de préciser que la collecte s'effectuera par téléphone.

Gilles GAUTIER

Dans l'architecture générale du questionnaire, est-il prévu qu'un volet aborde un aspect plus prospectif, relatif à la gestion prévisionnelle des emplois, indiquant les besoins des entreprises dans l'avenir en termes d'emploi, compte tenu des mutations du marché et de l'environnement économique ?

Pierre AUDIBERT

Je propose de ne pas répondre à votre question, mais d'envoyer à tous les membres de la Commission le dossier que nous avons reçu du Cereq. En outre, le Comité du label étudiera ces questions.

III. SIMSTAT, PROJET EUROPÉEN D'EUROSTAT VISANT À OBTENIR UNE STATISTIQUE UNIQUE DE CHAQUE FLUX BILATÉRAL EN MATIÈRE D'ÉCHANGES DE BIENS ENTRE PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Lionel FONTAGNÉ

Aujourd'hui, pour un même flux d'un pays vers un autre, des déclarations peuvent différer selon que l'on se place du côté de l'importateur ou de l'exportateur. Cette différence peut résulter de méthodes de comptabilisation divergentes, mais aussi d'une collecte imparfaite des flux. La logique retenue par Eurostat consiste à s'appuyer sur les déclarations à la source pour reconstruire une valeur unique pour un flux donné. Cet objectif paraît ambitieux et fait tout l'intérêt des présentations qui vont suivre et de la discussion que nous engagerons.

1. Présentation, objectifs et mise en œuvre du projet européen SIMSTAT

Evangelos PONGAS, Eurostat

Je travaille au sein de l'unité du commerce extérieur d'Eurostat, où je suis responsable de la diffusion des données du commerce extérieur, du support utilisateur et des aides financières aux États membres.

INTRASTAT constitue un système de statistiques d'échanges de biens entre les États membres introduit en 1993. Depuis cette date, il a fait l'objet de critiques et de pressions visant l'allègement de la charge des entreprises. Les statisticiens se sont donc attachés à adopter des mesures qui puissent réduire la charge pour les entreprises, tout en conservant la qualité des données collectées. Les actions menées jusqu'à présent ont consisté à définir une série d'exceptions pour les petites entreprises, qui ne renseignent plus leurs flux et à moderniser le système de collecte. Ainsi, la totalité des données INTRASTAT est collectée à présent par voie informatique. Enfin, le nombre de variables collectées de façon obligatoire a diminué. En 2000, par exemple, le mode de transport est devenu une variable optionnelle. Pendant cette période, la question du flux unique était évoquée chaque année. Tous les pays ont étudié cette dimension, mais ils se sont opposés à son introduction, la qualité des données produites par un tel système se révélant très inférieure à la qualité du système actuel. Plusieurs études ont été menées durant les années précédentes, financées par Eurostat. Elles ont toujours produit des effets négatifs, les résultats présentant une qualité insuffisante.

Voilà deux ans, Eurostat a proposé le dispositif SIMSTAT – *Single Market Statistic* – pour alléger la charge des entreprises. Le projet majeur concerne les données INTRASTAT. Cette initiative repose sur le principe que la même donnée ne doit pas être collectée deux fois et cherche à mettre en place un système d'échange des données auprès des États membres, sans pour autant obliger ceux-ci à adopter une approche figée, mais en les laissant libres d'utiliser les données envoyées par leurs partenaires au fur et à mesure que leur qualité le permet. Cette initiative est donc fondée sur des objectifs pragmatiques. Elle permet un allègement pour les entreprises, les États peuvent utiliser les données en totalité ou partiellement et la comparaison des données favorise la qualité des données diffusées. Eurostat continuera de recevoir la même information qu'aujourd'hui et la diffusera au sein de l'Union européenne. À l'avenir, chaque pays fournira à Eurostat les données des exportations et les données des importations.

Le comité des systèmes statistiques européen a décidé de mener une action pilote, d'en évaluer le résultat et d'émettre des propositions fondées sur les résultats de cet échange. Pour assurer le succès des échanges, des infrastructures administratives et de fonctionnement ont dû être mises en place. Au niveau administratif, nous avons constitué une *task force* d'une vingtaine de personnes représentant les États membres pour étudier le sujet en profondeur. Nous avons également mis en place un comité SIMSTAT réunissant les directeurs des statistiques d'entreprises, qui est chargé de prendre les décisions. Au niveau opérationnel, nous avons constitué des ESSnet. Ces groupes sont financés par Eurostat. Le premier de ces groupes est chargé d'étudier les modalités pratiques et statistiques de cet échange. Il a démarré ses travaux et a déjà bien avancé. Il aura terminé en septembre. Un deuxième groupe sera chargé d'aider la réalisation pratique de cet échange de données, qui se déroulera en avril de l'an prochain. En avril prochain, les États membres échangeront leurs données de l'année 2014. Les données des partenaires seront comparées. Les avantages et les inconvénients du système seront identifiés et un rapport indiquera s'il s'avère possible d'utiliser un certain pourcentage des informations recueillies. Ce travail d'échange et d'évaluation se déroulera sur l'année 2015 et, en fonction des résultats, la décision de poursuivre ou non cette démarche sera prise en 2016.

En parallèle, une infrastructure structurelle et logistique a dû être mise en place. La législation existante a été modifiée pour permettre aux États membres d'échanger des statistiques confidentielles. Un projet de règlement a été proposé au Conseil et au Parlement européens. Les instances se sont mises d'accord voilà quelques mois. Ce projet est en passe d'être adopté. Seule manque la signature des ministres. Du point de vue des infrastructures informatiques, le groupe a décidé de mettre en place un *hub* ou une plate-forme centrale qui assure l'échange des données des États membres en flux continu. En pratique, la plate-forme collecte les données des États membres, les valide et en fait la synthèse avant d'envoyer les données au destinataire.

Eurostat met actuellement en place cette structure. Les États membres bénéficient de l'aide financière d'Eurostat pour constituer en parallèle les infrastructures nationales. Du point de vue de la communication, il a été convenu d'utiliser les systèmes CCN déjà utilisés par les douanes. Une vingtaine d'États membres participe à cet échange pilote. Leurs offices statistiques seront donc connectés à ce système hautement sécurisé pour échanger les données. Les définitions statistiques devaient également être modifiées. Nous

travaillons donc sur la structure de l'information, la validation que les États membres doivent effectuer pour assurer aux données une qualité minimale acceptable par leurs partenaires, la confidentialité dans la publication de ces données, la correction des données et les estimations. Toutes ces questions statistiques sont étudiées par le premier ESSnet. Pour ce projet, Eurostat a consenti un budget non négligeable. Des contrats ont été conclus avec 18 États membres l'an dernier pour la mise en place des infrastructures. Nous avons également prévu des financements pour les connexions au réseau et pour la constitution des deux groupes ESSnet. Tout semble donc réuni pour assurer le succès de cette démarche.

2. Enjeux et conséquences du projet SIMSTAT en France

Laurent GASNIER, Direction générale des douanes et droits indirects

Le projet SIMSTAT a pour objectif principal d'alléger la charge déclarative pesant sur les entreprises tout en préservant la qualité des données. La réduction de la charge est déjà largement initiée. Elle a en effet été permise par la dématérialisation des procédures déclaratives et par le relèvement successif des seuils déclaratifs. À ce stade, la poursuite de l'augmentation des seuils déclaratifs peut représenter une piste d'économie qu'il ne faut pas négliger. Ainsi, certains calculs montrent qu'en diminuant le taux de couverture des échanges de 98 à 95 %, la charge déclarative est diminuée de moitié, soit l'objectif de SIMSTAT. Une autre source d'économie consisterait à ne collecter les déclarations auprès des entreprises que de manière annuelle pour les petits et moyens opérateurs.

La comparaison des exportations françaises de l'Union européenne vues du côté des douanes et des exportations des autres États membres vues de la France permet de constater que les introductions de la France se révèlent strictement inférieures aux expéditions des autres États membres vers la France. *In fine*, le flux unique entraîne donc une détérioration du solde commercial français qui se situe, selon les années, entre 10 et 25 milliards d'euros. Pour un certain nombre de produits comme les combustibles, l'aérien ou le spatial, les principales sources d'asymétrie relèvent de divergences de méthodologie dans les différents États membres. Il existe d'autres sources d'asymétrie, notamment l'existence de seuils déclaratifs différents d'un État membre à l'autre. Nous pouvons aussi noter des erreurs de nomenclatures dans les pays et des erreurs dues aux importations indirectes.

Le principe de SIMSTAT veut que les données transmises par les États membres à leur partenaire soient contrôlées par l'expéditeur, même si la possibilité d'un contrôle supplémentaire de la part du *hub* ou du pays acquéreur n'est pas exclue. Avec ce système, l'acquéreur est censé recevoir des données « propres ». Qu'advient-il si celui-ci détecte des erreurs ? Quel est le mode opératoire retenu pour les corriger ? Comment se retourner vers les États membres et les entreprises responsables des erreurs et dans quel délai ? Ces points restent aujourd'hui en débat.

L'échange de données individuelles va s'effectuer à un niveau très fin, celui de la ligne de déclaration. Ainsi, nous disposerons d'autant de lignes que de triplets « vendeur-produit-acquéreur ». Certaines données sont actuellement collectées de manière obligatoire, à savoir la période de référence, les flux, les produits, les montants taxables, la masse nette, l'unité supplémentaire et la nature de la transaction. Ce dispositif SIMSTAT introduit également deux nouveautés. Il faudra collecter l'identifiant du partenaire étranger, une collecte qui n'existe aujourd'hui qu'en France et en Italie. Nous collecterons aussi probablement l'origine à l'expédition. Des variables comme la valeur statistique, le mode de transport, les conditions de livraison sont collectées d'une manière optionnelle et le resteront, mais nous ne collecterons plus la région d'origine. Ainsi, en France, si nous adoptons ce système du jour au lendemain, nous perdrons la dimension régionale à l'importation, puisque nos partenaires européens ne collecteraient plus cette variable. Cette perte me semble constituer un point d'inquiétude majeur.

S'agissant de la confidentialité des données, il n'existe pas pour l'instant de base légale pour échanger les données individuelles. La réglementation *ad hoc* devrait être adoptée d'ici la fin de l'année. En l'état actuel, les expérimentations d'échange de données sont basées sur des conventions bilatérales signées avec la haute « bénédiction » du comité du secret. Plusieurs points restent néanmoins à trancher. Il s'agit ainsi de déterminer la propriété des données, la nécessité ou non d'obtenir l'accord du pays expéditeur pour diffuser certaines données, le niveau de détail auquel ces données seront diffusées, etc. Les douanes souhaitent se prémunir de tout risque de rupture de la confidentialité.

Quant au calendrier de production, le projet SIMSTAT prévoit la transmission des données d'expédition aux autres États membres à des rythmes variables, 20 à 35 jours après le mois de référence, sachant que l'on conserve toujours la même date de diffusion et de publication des données à t+40. À 25 jours après la période de référence, certains pays affichent des taux de collecte de 90 %. Il en est ainsi en France, au

Royaume-Uni ou en Allemagne. En revanche, d'autres pays comme le Luxembourg ou le Portugal présentent des taux de collecte nettement plus faibles et qui restent faibles à t+30. Lorsqu'il s'agira de collecter les données du commerce extérieur, nous courrons donc le risque de disposer de données incomplètes, exigeant des corrections relativement importantes et peut-être une perte de qualité.

Selon le premier bilan que nous pouvons dresser du projet, SIMSTAT présente un certain nombre d'avantages. Ainsi, il dispense 40 000 importateurs intracommunautaires de toute déclaration, ce qui permet un réel allègement de la charge statistique des entreprises. Avec l'échange de données individuelles, nous devrions également pouvoir résoudre certaines asymétries et améliorer la qualité. L'exhaustivité à l'introduction pourrait être renforcée. Aujourd'hui les petits opérateurs qui réalisent moins de 460 euros d'introduction par an sont dispensés de toute déclaration en France et nous ne disposons pas d'informations sur ces entreprises. Les données fournies par les autres États membres apporteront des indications supplémentaires. Enfin, l'exercice SIMSTAT permettra de mutualiser certains outils de contrôle. Au titre des inconvénients, le projet fait courir un risque en termes de qualité. Des interrogations demeurent également sur l'articulation entre SIMSTAT et un autre projet d'Eurostat visant à publier le PIB à 30 jours. La gestion paraît complexe et au moins aussi coûteuse à long terme. Nous ne pouvons pas non plus exclure des risques de rupture de confidentialité. Enfin, le projet ne résoudra pas certaines asymétries pour certains biens spécifiques comme les satellites ou les navires, pour lesquels chaque pays dispose de sa propre méthode de comptabilisation. Il faut donc convenir d'une méthode commune, indépendamment du projet SIMSTAT.

Pour conclure, le projet SIMSTAT comporte un risque de détérioration de la qualité des données. Il convient dès lors de se montrer particulièrement exigeant sur les critères de succès du projet et garder à l'esprit qu'il existe des solutions alternatives. Ainsi, relever les seuils déclaratifs en deçà desquels les entreprises ne sont pas contraintes de procéder à une déclaration permettrait de réaliser des économies. Enfin, il faut intégrer le fait qu'il s'agit d'un projet lourd dont la mise en œuvre exigera du temps. Pour l'instant, le projet d'expérimentation s'arrête en 2015, mais il aura une suite et deux systèmes de collecte, le système actuel et le système SIMSTAT devraient coexister pendant un certain temps.

3. Le point de vue d'une experte sur le commerce international

Charlotte EMLINGER, CEPII

Je tiens à remercier les deux orateurs précédents pour leur présentation qui a éclairci quelques points. Ma présentation se révélera quelque peu redondante avec celle de Laurent Gasnier, puisque nous avons dégagé les mêmes avantages et inconvénients. SIMSTAT a pour objectif d'améliorer la cohérence des données de commerce intraeuropéen et de réduire les charges administratives en échangeant des microdonnées sur les exportations entre États membres. Le dispositif est fondé sur l'idée que rien ne sert d'utiliser deux déclarations et qu'il suffit de récupérer une seule information. J'ouvrirai le débat sur ce projet en cernant ses avantages et ses inconvénients du point de vue des utilisateurs.

Le projet présente des avantages évidents. Il devrait avant tout instaurer une plus forte coopération et coordination entre les États membres, en impliquant des échanges et une harmonisation des pratiques aujourd'hui sensiblement différentes. Il assurera également une meilleure comparabilité des méthodes et permettra de confronter les données d'exportation et d'importation. Il peut donc potentiellement améliorer la qualité des données de commerce intraeuropéen. En ne recueillant qu'une seule information pour chaque flux intraeuropéen, il réduira les incohérences auxquelles nous devons faire face lorsque nous observons le commerce intraeuropéen. En effet, les données d'importation et d'exportation se révèlent parfois incohérentes pour un même flux. Ce projet peut engendrer des économies et réductions de charges pour les entreprises et pour les instituts statistiques. Par ailleurs, les données d'exportation s'avèrent globalement plus fiables que celles d'importation, puisque les entreprises connaissent mieux les produits qu'elles importent que ceux qu'elles exportent. Ces données représentent donc une meilleure source d'information pour disposer d'une base de données harmonisée du commerce européen.

Toutefois, ce projet soulève de nombreuses difficultés méthodologiques. Actuellement, il existe une grande disparité dans le traitement des données de commerce en fonction des États membres. Les pays ne fournissent pas les données au même moment et ont fixé des seuils relativement différents. En outre, les pays ne traitent pas de la même façon les données en quantité et utilisent des unités de mesure différentes (tonnes, litres, etc.). Au quotidien, comprendre le commerce intraeuropéen du point de vue des valeurs unitaires et au prix des produits s'avère compliqué. Pour pouvoir utiliser les données d'exportation et en tirer des informations sur nos importations, il convient de s'assurer que les données en quantité seront fournies suivant la même méthodologie. Aujourd'hui, en effet, certains pays estiment les données en tonnes alors

que d'autres pèsent réellement les produits. Par ailleurs, la confidentialité de certains flux soulèvera des problèmes de traitement. Les États membres considèrent les données sur certains produits comme confidentielles et chacun traite ces flux confidentiels de manière différente, en les ventilant dans une catégorie « autres » ou en les agrégeant. Ces différences de ventilation peuvent s'avérer très différentes suivant les pays européens et de nombreux échanges se révéleront nécessaires pour établir des données de commerce intraeuropéen harmonisées.

Ces différentes disparités sont à l'origine d'incohérences dans les flux miroirs. Lorsque vous observez différentes déclarations pour un même flux, vous pouvez noter des incohérences très importantes en termes de valeur, de quantité et de produit. Dans l'analyse des exportations françaises vers l'Allemagne, seuls 84 % des produits sont communs entre la France et l'Allemagne pour diverses raisons (problème de confidentialité, erreur, ventilation différente, etc.). L'examen des valeurs agrégées du commerce permet d'identifier une différence dans les exportations de la France vers l'Allemagne, les produits exportés par l'Allemagne étant renseignés en incluant les coûts d'assurance et de fret. Nous pouvons toutefois nous demander si cette différence, qui augmente dans le temps, est exclusivement liée à la prise en compte du fret et des assurances. La divergence se révèle en outre encore plus forte lorsque l'on étudie le commerce en quantité. Selon les déclarations françaises, les quantités baissent alors qu'elles ont augmenté selon les déclarations allemandes. Cette différence résulte du fait que certaines quantités ne sont pas renseignées, ou le sont dans d'autres unités. Cette question présente une grande importance lorsque l'on s'intéresse aux valeurs unitaires pour déterminer un prix approximatif des produits échangés au sein de l'Union européenne. L'Allemagne et la France déclarent leurs données plutôt convenablement, mais suivant des méthodes différentes. Ainsi, il existe un risque de baisse de qualité des données. L'utilisation des flux miroirs peut permettre d'améliorer les données de commerce en termes de couverture produits et peut fournir de meilleures informations en termes de quantités produites. S'il harmonisait les méthodes statistiques de chaque pays et confrontait ces flux miroirs, le projet SIMSTAT pourrait apporter une meilleure qualité, mais n'utiliser qu'une seule déclaration par flux entraînerait une baisse de qualité des données du commerce.

J'ai également détecté dans l'utilisation exclusive des données d'exportation une perte d'information sur les données de coûts d'assurance et de fret, des données intéressantes pour appréhender le coût unitaire des produits importés. Ces données permettent de comparer les prix des produits importés qui arrivent sur le marché français avec ceux des produits domestiques. Sans cette donnée, nous ne pouvons plus examiner cette question. Par ailleurs, cette utilisation exclusive soulève un problème dans le calcul des balances commerciales. Le ratio entre les valeurs unitaires des données d'importation et d'exportation permet d'identifier des taux de fret et d'assurance, une donnée utile pour les chercheurs. Enfin, le projet SIMSTAT ne concerne que le commerce intraeuropéen, mais la question se pose de la comparabilité des échanges intra et extracommunautaire. Ainsi, si nous ne possédons plus d'informations sur les données d'importations, nous ne pourrions plus comparer les importations de la France en provenance de l'Espagne avec celles en provenance des États-Unis par exemple.

En conclusion, je pense que le projet SIMSTAT comporte des avantages certains en termes de simplification et de coût, mais un important travail d'harmonisation et de coordination s'avère nécessaire pour gommer les différences de déclaration entre les États membres. En fonction des modalités de mise en œuvre du projet, nous courons le risque d'une perte de qualité des données et d'une perte d'information sur les données CAF. Bien sûr, les avantages et les inconvénients de ce projet dépendent très largement de ses modalités de mise en œuvre. Il importe donc d'engager une véritable harmonisation des pratiques. Lors de cette réflexion sur SIMSTAT, il conviendra également de conserver à l'esprit les autres besoins en termes de données de commerce, en particulier le commerce intrafirme ou les chaînes globales de valeur, des sujets pour lesquels nous avons davantage besoin d'informations supplémentaires.

4. Débat et échanges avec la salle

Lionel FONTAGNÉ

Nous avons déjà évoqué les chaînes de valeur dans cette Commission, puisque l'Insee avait mené une enquête sur les chaînes d'activité mondiales. Un quatre pages de l'Insee est paru sur le sujet. Nous avons également abordé à plusieurs reprises les FATS Outward et la tentative, dans la pré-enquête FATS de l'Insee, de collecter cette information qui n'est pas exigée par le règlement européen. Celui-ci exige en effet de collecter le nombre de filiales, l'emploi et le chiffre d'affaires. Or, cette variable supplémentaire du commerce intrafirme avait été très mal renseignée. Nous avons eu l'occasion de débattre de ces sujets, notamment de la capacité qu'ont les États-Unis de collecter ce type de données. Ce projet pourrait se révéler très utile s'il permettait d'harmoniser les pratiques et les méthodes entre les pays européens. À défaut d'harmonisation, les résultats pourraient se révéler faussés. Cette conclusion constitue une invitation

à collaborer encore davantage sur l'ensemble des sujets. Des méthodes ont été développées pour collecter les données de TVA et identifier le partenaire à l'échange.

Gérard de LAVERNÉE, Medef

S'agit-il des données mensuelles, trimestrielles ou annuelles ? Comment le projet s'articule-t-il avec les différentes enquêtes, dont CVS ? J'ai entendu le souci de simplification et de maintien de la qualité des données. Jusqu'où pouvons-nous aller pour assurer le respect des deux termes ? Assurer la qualité permet-il aussi d'assurer la suffisance de l'information économique et de répondre aux besoins ? L'un de vous deux a indiqué que pour simplifier, il suffirait de relever les seuils d'interrogation. Or, nous nous interrogeons aujourd'hui de plus en plus sur la capacité à l'exportation des PME et le degré d'internationalisation des entreprises nouvelles, ce qui exige de connaître les exportations de ces entreprises, y compris les petites. Relever indéfiniment les seuils ne revient-il pas à se priver d'une information correspondant à des besoins réels ? Nous travaillons ici sur les produits. J'ai cru comprendre que vous aviez aussi le souci d'articuler ce projet avec la nécessité de produire des chiffres du PIB. Or, ces chiffres de PIB incluent également les services. Conduisez-vous donc sur les services le même exercice que celui réalisé aujourd'hui sur les produits ? L'homogénéité des données a été évoquée. Or, lorsque j'examine les soldes commerciaux, les chiffres des douanes et les chiffres d'Eurostat se révèlent souvent divergents. Il conviendrait de commencer par harmoniser les données au niveau franco-français. Profitez-vous de ces travaux pour assurer l'homogénéité des données entre les différentes sources ?

Denis DURAND, CGT

Je représente la CGT, mais je suis également membre du Comité européen consultatif sur les statistiques, c'est-à-dire l'ESAC. Le document d'Eurostat cite l'avis rendu par l'ESAC sur ce projet. Il me paraît intéressant pour les membres de la commission d'avoir un éclairage sur le contenu et la façon dont cet avis a été élaboré. Il s'agit d'un avis très circonstancié qui aborde tous les sujets évoqués aujourd'hui. Cet avis a fait l'objet d'un débat contradictoire au sein de l'ESAC. La première proposition demandait l'adoption d'une date limite contraignante pour le passage au flux unique. Cette proposition avait reçu le soutien du directeur général d'Eurostat. Ce point de vue a été contesté. Les différents arguments exposés aujourd'hui ont alors été mis en avant et tous les membres de l'ESAC ont convergé pour insister sur la nécessité d'assurer la cohérence et la qualité des données, surtout dans l'hypothèse où l'on parviendrait à mettre en place un dispositif de flux unique. L'ESAC insiste sur l'idée que la qualité des données sur les exportations se révèle tout à fait cruciale pour le projet et que la collecte systématique des données sur les importations ne peut être abandonnée tant que la qualité des données sur les exportations ne sera pas bien meilleure qu'elle l'est aujourd'hui. L'ESAC propose de fixer une date limite non pas pour passer au flux unique, mais pour décider si la qualité des données transfrontières s'avère suffisamment bonne pour y songer. L'ESAC demande enfin que tous les moyens soient mis en œuvre pour que des avancées concrètes soient réalisées pour améliorer la qualité des données. On peut dire que cet avis du comité européen des statistiques apporte un très fort soutien au point de vue exprimé aujourd'hui par les représentants du système statistique public français.

Ce projet se place dans le contexte d'un débat stratégique sur le système statistique européen. Le projet SIMSTAT, avec le passage à un flux unique, *via* la centralisation dans une base de données commune de l'ensemble des déclarations individuelles d'exportation, est présenté comme un modèle de la façon dont devrait fonctionner le système statistique européen dans son ensemble. Au lieu d'une coordination des travaux des différents instituts statistiques nationaux, il s'agirait de passer à un système beaucoup plus intégré où la tâche nationale consisterait essentiellement à nourrir une information centrale où chacun pourrait puiser ce dont il a besoin. Cette évolution fait l'objet de débats très animés au sein du système statistique européen. Personnellement, je pense que s'orienter trop vite vers cette démarche de centralisation extrêmement simple du système statistique me paraît dangereux. L'argumentaire d'Eurostat en faveur d'un système très automatisé et centralisé paraît très séduisant, mais celui-ci soulève de nombreux problèmes concrets et nous pouvons nous demander si les travaux nécessaires pour mettre au point ce système centralisé ne se révéleraient pas plus coûteux que le maintien d'un certain degré de décentralisation ou de subsidiarité.

Laila BENTOUDJA, SOeS

Je souhaiterais intervenir en tant qu'utilisatrice des données du commerce extérieur et en tant que diffuseur, pour attirer votre attention sur la perte de l'information sur le mode de transport. Cette variable s'avère essentielle pour le SOeS. Nous recueillons le mode de transport, les origines-destinations et la nature des produits et les statistiques du commerce extérieur permettent de dresser une vision multimodale des échanges. Entre 2007 et 2011, la première simplification liée à la variable sur les masses a entraîné une

première perte d'information. Nos utilisateurs, cabinets d'études, chercheurs ou universitaires, nous ont fait part de leur insatisfaction face à l'absence de cette donnée. À partir de 2012, nous avons récupéré l'information sur les tonnages échangés. Ce projet nous fait perdre l'information sur le mode de transport. Conservons-nous des marges de manœuvre en France pour conserver ces informations sur les modes de transport et les origines-destinations au niveau régional ?

Gilles GAUTIER

Ce sujet se révèle d'une très grande actualité et brûlant de par sa complexité et la capacité à pouvoir appréhender le degré de compétitivité d'un secteur d'activité économique dans un environnement général européen voire mondialisé. Pour ma part, j'ai longtemps travaillé sur ces données et formulé de nombreuses requêtes auprès des douanes. À ma connaissance, les statistiques des douanes en France portent sur les produits et non sur le profil des opérateurs qui génèrent les flux à l'importation et l'exportation. Les flux financiers à l'exportation et à l'importation constituent des flux financiers par nature différents.

J'illustrerai mon propos en me référant au secteur de l'imprimerie. Ce secteur réalise un chiffre d'affaires annuel de 7 milliards d'euros. Son chiffre d'affaires à l'exportation directe est inférieur à 10 %, de l'ordre de 600 millions d'euros. Ce chiffre d'affaires ne représente que 40 % des flux exportés en valeur. Ainsi, les opérateurs du secteur de l'imprimerie exportent en direct pour 30 %, le reste étant constitué d'exportations indirectes en provenance de donneurs d'ordres nationaux qui commercialisent à l'étranger des produits sur un marché des échanges commerciaux à 95 % intracommunautaire. Le rapport entre le coût unitaire à la tonne exportée et le coût unitaire à la tonne importée montre un coefficient multiplicateur de 1 à 3 ou 4.

Le postulat du projet me rend perplexe. Étant donné que les données sur les importations sont censées représenter les données sur les exportations et inversement, on utilise une même donnée sur les importations et les exportations pour les échanges bilatéraux. J'éprouve des difficultés à comprendre cette démarche, puisque ces données s'avèrent par nature différentes.

Je rejoins Gérard de Lavernée. Maintenir la qualité des données avec l'allègement de la collecte me paraît extrêmement délicat. Je rappellerai que le tissu économique français est constitué d'entreprises de natures très différentes. Les exportations ne sont pas le seul fait des grandes entreprises. Dans certains secteurs particulièrement innovants, il peut exister des start-ups considérées comme de petites entreprises puisque n'employant que 10 à 20 salariés. Or, ce sont celles-ci qui vont faire la croissance de demain. Il importe de considérer l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille. Je pense effectivement que des changements structurels radicaux vont se produire dans les composantes du tissu qui participeront aux échanges commerciaux.

Lionel FONTAGNÉ

Votre intervention rejoint la question évoquée à plusieurs reprises de la distribution par taille des exportateurs et de l'importance de considérer non seulement les gros exportateurs, mais également la myriade de petits exportateurs, étant précisé que le *turn-over* pour ceux-ci s'avère particulièrement fort. Cet élément pose aussi la question du seuil à retenir et de ses modalités de calcul. Tous ces points statistiques présentent une grande importance.

Thierry GRUMIAUX, FNTR

En 1993, l'Europe n'était pas encore construite, la douane existait encore et la déclaration d'échange de biens que nous évoquons aujourd'hui ne constitue ni plus ni moins qu'une déclaration en douane simplifiée que les commissionnaires en douane réalisaient pour le compte des opérateurs et des importateurs. Aujourd'hui, ces déclarations d'échange de biens sont effectuées par les PME elles-mêmes, qui réalisent quand même une grande part des flux. Or, nous constatons un manque de formation de certaines entreprises. C'est la raison pour laquelle certains commissionnaires de transport effectuent ces déclarations pour le compte de leurs déclarations. Vous évoquez la simplification et l'allègement des formalités déclaratives. Il faudra quand même conserver à un moment ou à un autre une information sur l'introduction. Qui la communiquera et de quelle manière ?

Serge PIQUET, Comité Franceclat

Je tenais à insister sur la disparition de la donnée sur le pays d'origine. Dans une économie en pleine mondialisation, l'absence de cette information paraît catastrophique. Les écarts qui apparaissent entre les déclarations de la France et de l'Allemagne peuvent, à un niveau microéconomique, atteindre jusqu'à

500 %. Les réexportations se révèlent de plus en plus nombreuses, mais elles n'apparaissent pas dans ces données. La notion de pays d'origine nous semble très importante pour connaître la provenance des produits concurrentiels.

Evangelos PONGAS

SIMSTAT ne constitue pas un flux unique, mais une source supplémentaire pour améliorer les statistiques au niveau national. Nous ne visons pas à constituer une base centralisée pour collecter toutes ces microdonnées. Les 20 États membres ont décidé d'une facilitation dans la collecte des données. Nous avons prévu de travailler avec les données mensuelles. Les États membres appliquent aujourd'hui des méthodes différentes pour corriger les variations saisonnières. La réglementation européenne n'exige pas un traitement harmonisé de ces variations. Pour les exportations, nous avons maintenu un seuil à hauteur de 97 % très élevé. Nous avons fait peser toute la pression politique de l'allègement statistique sur les importations, estimant qu'un jour nous serons peut-être contraints de disposer d'un flux de référence. Les exportations présentant une meilleure qualité, nous avons préféré conserver le seuil de 97 % pour les exportations. Nous avons maintenu ce seuil et nous avons l'intention de continuer cette approche, qui se rapproche de celle retenue pour SIMSTAT.

Les statistiques de services sont produites par les banques centrales, avec l'intervention de la Banque centrale européenne. Les banques appliquent un manuel international sur les balances de paiement. Eurostat a décidé voilà quatre ans de lancer une initiative pour développer des statistiques sur les services. La mise en place de statistiques de services comparables aux statistiques de biens a été retardée, étant donné que le système des balances des paiements est actuellement en cours de révision afin de prendre en compte les recommandations internationales. Nous avons donc choisi de développer des statistiques de service à partir des registres d'opérateurs de services et les statistiques déjà produites. S'agissant de l'homogénéité des données du commerce des biens, les données d'Eurostat priment sur les données extracommunautaires, car la politique commerciale au niveau communautaire relève de la responsabilité de la Commission, et que celle-ci souhaite disposer de bonnes données concernant les produits entrant et sortant de l'Union. Dès qu'un bien entre dans l'Union, il devient un bien communautaire qui peut circuler au sein de l'Europe sans qu'il soit besoin d'indiquer son origine. La France essaie d'élaborer des statistiques d'origine, mais n'y parvient qu'imparfaitement. Les divergences peuvent concerner jusqu'à 20 % des chiffres du commerce intra et extraeuropéen.

Aujourd'hui, il s'avère impossible de calculer une valeur unitaire cohérente au niveau intracommunautaire, faute d'indication du pays d'origine. Or avec SIMSTAT, nous disposerons de l'information sur le pays d'origine. Nous pourrions ainsi, au niveau communautaire, reconstituer par État membre la fourniture de biens par origine, un exercice que nous ne savons pas réaliser aujourd'hui. Du point de vue de l'estimation de la valeur du bien à l'importation et à l'exportation, mais aussi du pays d'origine, le projet SIMSTAT ne présente que des avantages. SIMSTAT représente un projet pilote d'évaluation du système et non de mise en place d'une nouvelle réglementation ou obligation. Les discussions pour l'adoption d'une réglementation ou la réalisation éventuelle d'un tel projet à l'échelle européenne sont prévues pour 2016. J'ignore si une date butoir sera fixée. Je n'ai pas connaissance de l'avis de l'ESAC et je ne peux pas me prononcer. Voilà quatre ans, nous avons défini une vision tendant à assurer une meilleure coordination dans la production de statistiques au niveau communautaire. Cette réflexion a avancé, elle a donné lieu à des discussions entre les États membres, qui ont constitué une *task force* pour établir une deuxième version de cette vision, discutée aujourd'hui au niveau du directeur général. J'ignore le contenu de cette vision.

Le mode de transport concerne INTRASTAT. Il est devenu une variable optionnelle depuis l'an 2000. La France a continué de collecter cette information et dispose de données satisfaisantes. Je ne peux en dire autant au niveau européen. 5 pays ne collectent pas cette information et pour 6 ou 7 autres, il reste 40 % de données pour lesquelles le mode de transport est inconnu. 18 pays produisent des statistiques relativement convenables. J'ai donc proposé de publier ces données, compte tenu de la forte demande vis-à-vis de cette donnée. Le projet SIMSTAT inclut le mode de transport et devrait permettre de collecter cette information au niveau communautaire. Quant aux réexportations, la collecte du pays d'origine permet de tracer cette variable dans les analyses économiques. SIMSTAT demande également de collecter une variable très critique, c'est-à-dire le numéro de TVA du partenaire, ce qui permet au récepteur de l'information de comparer les données sur les produits d'exportation et les données sur les produits nationaux. Pour la France, cette évolution n'entraîne aucun changement, puisque vous collectez d'ores et déjà cette information. Dans les autres pays, la collecte de cette nouvelle information emportera une augmentation de la charge, puisqu'il s'agira de collecter quatre et non deux lignes à l'avenir. Même si les volumes augmentent, les difficultés ne devraient pas s'accroître, puisque les entreprises possèdent déjà cette information dans leurs systèmes informatiques. En revanche, renseigner l'origine du produit fait croître la

charge pour les entreprises, mais nous pensons que cette charge sera amortie par la simplification de la collecte.

Le système SIMSTAT devrait, s'il est utilisé par les États membres, entraîner une amélioration de la qualité des informations statistiques. Il devrait également pouvoir résoudre des problèmes sérieux. Je citerai un exemple sur la performance des pays en matière de produits technologiques. Pour déterminer cette performance, nous comparons les produits technologiques exportés par rapport au commerce total. Or le Luxembourg se montre très performant au niveau technologique, parce que sa compagnie de transport importe des produits de Chine. Or, nous ne pouvons pas détecter cette information si l'origine du produit n'est pas renseignée. SIMSTAT permettra de recueillir l'origine et améliorera d'autant les statistiques.

Laurent GASNIER

Le relèvement des seuils s'apparentait à une forme de provocation. Cette démarche n'améliorerait en rien la qualité, puisqu'elle ne permettrait pas de recueillir des informations sur les petits opérateurs et exigerait de procéder à une estimation de leur trafic, un exercice difficile. Sur notre site, nous publions des informations sur les exportateurs et les importateurs par taille et catégorie d'entreprises. S'agissant de l'incohérence des soldes entre les douanes et Eurostat, nous raisonnons en pays d'origine alors qu'Eurostat raisonne en pays de provenance. Les services relèvent de la Banque de France, mais nous essayons de plus en plus de développer une approche intégrée, incluant à la fois les biens et les services. Des travaux sont menés en commun par la Banque de France, les douanes et l'Insee sur cette question en vue de mutualiser certaines données. Je crois comprendre que le projet SIMSTAT apparaît désormais plus comme un projet qui nous apportera des informations supplémentaires par rapport à la situation actuelle, mais que nous aurons la possibilité de conserver notre système.

Lionel FONTAGNÉ

L'une des préoccupations actuelles en matière de politique économique consiste à comprendre la façon dont les déséquilibres intra-européens de balances courantes, et donc de flux commerciaux, évoluent dans le temps. Ces sujets sur les flux intracommunautaires et leurs évolutions sont importants pour la politique économique et le débat public. Il importe que les progrès réalisés en matière de collecte d'information permettent d'améliorer encore notre compréhension et notre connaissance de ces flux entre les pays membres.

5. Proposition d'avis

Dominique ALLAIN

Je vous propose l'avis suivant :

Le Conseil soutient les efforts d'Eurostat pour alléger la charge de réponse des entreprises pour la collecte des flux intracommunautaires de marchandises tout en renouvelant son attachement à la qualité et à la confidentialité des données.

Un avis de moyen terme portait déjà sur cet échange de flux et évoquait l'importance de préserver la qualité des données.

Il souligne l'intérêt des échanges qui ont eu lieu au sein du groupe de travail du projet SIMSTAT et qui visent à faire converger, ou au moins à rapprocher, les méthodes de déclaration.

Le Conseil recommande que les tests se poursuivent afin que l'étude sur les incidences de SIMSTAT permette d'apprécier les coûts et les avantages associés.

Lionel FONTAGNÉ

Nous voyons tous l'intérêt de la démarche, tout en appréhendant ses limites si le travail d'harmonisation et de diffusion des meilleures pratiques devait rester incomplet. Nous renouvelons notre attachement à la qualité et à la confidentialité des données. Il n'est pas neutre pour les entreprises françaises ou localisées en France de savoir que tout le détail de leurs transactions sera transmis à d'autres offices statistiques, même si les données devraient être détruites une fois les informations stabilisées.

Evangelos PONGAS

Le système SIMSTAT prévoit l'envoi des données d'exportation des États membres à une plate-forme centrale qui compile ces données et les envoie aux destinataires. Durant la période de révision, les données seront maintenues dans la base centrale à des fins d'envoi. Elles seront ensuite détruites. Nous ne prévoyons pas une élimination des données reçues au niveau national, mais le récepteur de ces données devra les traiter de façon confidentielle.

Denis DURAND

Nous approuvons la proposition d'avis et remercions Monsieur Pongas d'avoir fait figurer la référence à l'avis du Comité européen consultatif sur les statistiques dans la note qu'il a préparée pour la réunion d'aujourd'hui, d'autant plus qu'il ignorait apparemment l'existence d'un tel avis.

Gérard de LAVERNÉE

Je formulerai une question de sémantique. Dans le premier paragraphe, l'objectif premier de la démarche réside dans la simplification et, d'une manière seconde, dans le maintien de la qualité. J'aurais souhaité que ces deux objectifs soient appuyés avec la même force. Par ailleurs, dans le dernier paragraphe, il faudrait préciser pour qui sont ces coûts et avantages. Ne pourrions-nous pas préciser qu'il s'agit des coûts pour les entreprises et des avantages pour le système statistique et les utilisateurs ?

Laurent GASNIER

Nous pouvons indiquer « *pour les différents acteurs* ».

Gérard de LAVERNÉE

Il faudrait mentionner le terme d'utilisateur. Nous pouvons indiquer « *pour les producteurs comme les utilisateurs* ».

Lionel FONTAGNÉ

Nous pouvons indiquer « *pour les acteurs concernés* ».

Gérard de LAVERNÉE

Les utilisateurs ne sont pas acteurs dans la démarche SIMSTAT.

Lionel FONTAGNÉ

Cette nouvelle rédaction vous satisfait-elle ?

Le Conseil soutient les efforts d'Eurostat pour alléger la charge de réponse des entreprises pour la collecte des flux intracommunautaires de marchandises et son attachement à la qualité et à la confidentialité des données.

Il souligne l'intérêt des échanges qui ont eu lieu au sein du groupe de travail du projet SIMSTAT et qui visent à faire converger, ou au moins à rapprocher, les méthodes de déclaration.

Le Conseil recommande que les tests se poursuivent afin que l'étude sur les incidences de SIMSTAT permette d'en apprécier les coûts et les avantages associés pour les producteurs et les utilisateurs.

Nous laissons la possibilité à chacun de revenir vers le secrétariat si jamais il trouvait que la formulation ne reflétait pas les débats. Faute d'avis contraire, nous considérerons, d'ici la fin de la semaine, que cet avis est approuvé.

IV. PRÉSENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COÛT ET LA RÉMUNÉRATION DU CAPITAL

Jean-Pierre VILLETTELLE, Banque de France

Je travaille à la Banque de France, où je dirige l'Observatoire des entreprises, l'un des services de la Direction des entreprises. Je réaliserai la présentation en remplacement de Ronan Mahieu. Nous sommes tous deux rapporteurs du groupe de travail sur le coût et la rémunération du capital.

Le thème que devra traiter ce groupe de travail résulte assez largement des travaux de cette Commission. Il a également été proposé par certains membres du bureau du Cnis à la suite de la Rencontre Moyen terme 2014-2018 organisée en juin dernier et intitulée « Compétitivité et facteurs de développement des entreprises : quels enjeux statistiques pour les années à venir ? ». Au cours de ces discussions, le thème du partage de la valeur ajoutée, du coût du travail et des mesures de la compétitivité en lien avec le coût du travail a été largement abordé. Mais cette approche a suscité un certain nombre d'objections et d'étonnements de la part de participants qui constataient que les questions liées au coût du capital, bien que symétriques à bien des égards à celles du coût du travail, n'étaient pas abordées. Le Conseil a donc imaginé la constitution d'un groupe de travail sur les questions statistiques liées à la mesure du coût du capital.

La présidence de ce groupe de travail sera assurée par Olivier Garnier, Chef Économiste du Groupe Société Générale. Le groupe de travail a été constitué au cours des semaines passées. Sa première réunion devrait avoir lieu le 27 mai prochain. Pour votre information, une présentation du mandat, analogue à celle d'aujourd'hui, a été effectuée le 13 mai dernier auprès de la Commission « Système financier et financement de l'économie ».

Le mandat a été présenté au bureau du Cnis le 20 mars. Le président souhaite en particulier traiter des problèmes statistiques liés à la mesure des dividendes (constitution, distribution, etc.). Des questions se posent en particulier en matière d'analyse de ces opérations au sein des entreprises constituées en groupe et se révèlent particulièrement complexes avec les filiales à l'étranger. Cette thématique apparaît donc d'une façon importante dans le mandat. Pour autant, d'autres thèmes liés au thème central du coût du capital seront abordés par le groupe de travail, notamment le coût du crédit, mais dans ces domaines, les statistiques s'avèrent plus nombreuses.

Ce mandat ayant été discuté dans une autre Commission du Cnis, plusieurs points ont déjà été soulevés à cette occasion, et je peux donc vous en faire part. La composition du groupe n'a pas été rendue publique, mais devrait l'être à brève échéance. Le président s'est attaché à constituer un groupe assez resserré mais néanmoins représentatif des parties prenantes, incluant les partenaires sociaux largement à l'origine de ces travaux, mais aussi des représentants du patronat, des universitaires, des représentants des autorités de marché et les producteurs de statistiques, avec les deux rapporteurs, de l'Insee et de la Banque de France. La pluralité des points de vue semble atteinte dans la configuration actuelle du groupe et le président ne souhaite pas étendre de façon trop importante le nombre de participants, dans la mesure où il espère un travail actif et une présence assidue des membres.

Notre groupe aura vocation à capitaliser sur les travaux déjà effectués. Pour ce faire, il rencontrera très rapidement les initiateurs de ce groupe pour cerner d'assez près les problèmes auxquels les utilisateurs font face en termes statistiques dans leur approche de la mesure du coût du capital. Cela va de pair avec un autre objectif du président, qui souhaite travailler relativement rapidement. Le groupe prendra le temps nécessaire, mais dans la mesure où il pourra capitaliser sur les travaux existants, ses études devraient être facilitées.

Serge BRU, CFTC

J'ai participé à la commission « Système financier et financement de l'économie » et j'éprouve quelques doutes sur l'existence de travaux nombreux sur le sujet, sur lesquels nous pourrions capitaliser. L'étude du CLERSÉ se révèle intéressante, mais elle est très contestée. Hormis cette étude, il existe quelques annotations sur le problème des dividendes dans le dernier rapport de l'Observatoire du financement paru en février dernier. Je ne suis pas certain qu'il existe tant de travaux que cela. Par ailleurs, cette demande résulte des partenaires sociaux unanimes, du côté des salariés comme du patronat, pour clarifier le débat sur cette question. J'avais demandé lors de la réunion de la commission « Système financier et financement de l'économie », relayant le souhait des partenaires sociaux, de pouvoir poursuivre l'étude sur les comptes de surplus qui s'est arrêtée en 2008.

Gérard de LAVERNÉE

Je suis très heureux de la constitution de ce groupe, qui répond à un intérêt commun. Les questions de fond seront sans doute traitées à l'occasion de la première réunion du groupe.

Denis DURAND

Je suis également très heureux de la concrétisation de cette demande convergente. Je tiens à remercier Jean-Pierre Villetelle des précisions qu'il a apportées, en particulier sur le mandat du groupe. Il ne faut pas prendre trop à la lettre le document produit pour le bureau. Ainsi, la question du poids des intérêts versés par les entreprises n'est pas exclue *a priori*. Un indicateur statistique nous fournirait sans doute des informations intéressantes lorsque les taux d'intérêt remonteront. D'autres sujets ne sont pas non plus dépourvus d'intérêt. Lorsque l'on s'intéresse aux contraintes financières qui pèsent sur les entreprises industrielles, par exemple, il faut prendre en compte la question du coût du foncier. Or cette question s'avère très difficile à appréhender en l'état actuel de l'appareil statistique.

J'ai cru comprendre que lors de la commission « Système financier et financement de l'économie », il a été précisé que le mandat du groupe ne s'étendait pas à l'étude du coût du capital pour les PME, ce qui me paraît paradoxal en l'état actuel des problématiques de politique économique. S'agissant de la composition, le président désire constituer un groupe opérationnel. Ceci étant, en tant que vétéran du Cnis, il me semble que les groupes les plus productifs, dont les résultats se sont révélés significatifs dans le temps sur l'activité du système statistique public, ont été les groupes de travail fonctionnant sur une base de très grande ouverture du point de vue de la participation. Tel a été le cas par exemple du groupe Freyssinet sur les niveaux de vie et les inégalités sociales, où le nombre important de représentants n'a pas nui à la dynamique du groupe, bien au contraire. Sur un sujet comme celui-ci, face à des intérêts aussi divers, je ne suis pas sûr qu'un simple entretien avec les auteurs de certaines études suffise à nourrir la dynamique du groupe. Nous aurions intérêt à accepter la participation de quelques utilisateurs de statistiques supplémentaires dans les travaux de ce groupe.

Philippe COUTEUX

J'insisterai également sur le caractère erratique des études sur ce sujet. Je reste sceptique sur les travaux d'un groupe qui se donnerait pour unique obligation de capitaliser sur ces travaux. Les partenaires sociaux qui participent à ces réflexions ont besoin de soutiens statistiques plus consolidés que le simple constat de ce qui existe et qu'un travail de capitalisation qui, encore une fois, me laisse très sceptique.

Nathalie ROY

Lors de la commission « Système financier et financement de l'économie » du 13 mai, j'avais soulevé la question de la prise en compte de la problématique des petites entreprises dans le cadre du groupe de travail. Il m'a été répondu qu'il ne nous appartenait pas de réécrire le mandat, mais que ces questions pourraient être étudiées dans le cadre du groupe.

Pierre CONCIALDI, Ires

Je tenais également à poser la même question que lors de la commission de la semaine dernière, question à laquelle je n'ai pas obtenu de réponse. Le mandat précise que des adaptations restent à venir. Quelles adaptations pouvons-nous envisager ? Par quel canal pouvons-nous les faire parvenir ? Par quelle structure seront-elles adoptées ? Pour avoir participé à d'autres groupes de travail, j'ai constaté l'importance de la définition du mandat pour cadrer les travaux du groupe.

Il me semblerait par ailleurs utile que les documents préparatoires examinés par le groupe de travail ainsi que les comptes rendus de ses réunions soient publiés sur le site du Cnis. Une telle démarche permettrait à tous ceux qui s'intéressent à cette question d'avoir accès à ces informations. Je rappellerai enfin que le groupe porte sur le coût et la rémunération du capital, deux notions qui relèvent d'approches conceptuelles et de logiques très différentes. Les traiter d'emblée dans un champ aussi large risque d'induire des difficultés d'approche et une certaine confusion dans le débat. Ce groupe a pour origine les questions de compétitivité et c'est davantage par le coût du capital qu'elles peuvent être abordées. Or il existe une certaine dissymétrie entre le traitement du capital, où l'on traite le coût et la rémunération, et celui du travail, où la question de la rémunération n'est absolument pas posée.

Compte tenu de la complexité du sujet, je doute moi aussi qu'il existe beaucoup d'études sur lesquelles le groupe pourra capitaliser. Hormis l'étude du CLERSÉ réalisée dans le cadre de l'Ires, je ne connais pas qui adresse le sujet. Viser d'emblée une dimension comparative internationale sur un sujet sur lequel l'information statistique dans notre pays reste relativement pauvre me semble constituer une ambition un peu trop large. Il pourrait s'avérer utile de procéder par étapes. Il reviendra aux membres du groupe de travail de répondre à cette question.

Pierre AUDIBERT

Les questions posées lors de la commission « Système financier et financement de l'économie » ont été reprises aujourd'hui. Un mandat a été confié par le bureau du Cnis au président, qui compose son groupe comme il l'entend. Nous lui transmettons bien évidemment toutes les demandes que vous avez formulées dans le cadre des commissions. Le groupe discutera de son mandat à sa première réunion. Il est fort possible que, tenant compte d'un certain nombre de vos remarques, il amende son mandat, étant précisé que toute transformation profonde exigerait un nouveau mandat devant le bureau du Cnis.

Olivier Garnier souhaitait à l'origine constituer un groupe relativement resserré pour qu'il reste opérationnel. J'ai bien entendu que certains groupes comportant un grand nombre de participants avaient parfaitement fonctionné. Nous lui ferons part de cette information. Jusqu'à présent, des demandes émanant notamment d'associations ont été refusées. Nous avons toutefois proposé à ces associations de les auditionner pour qu'elles puissent présenter leur point de vue et apporter leur contribution aux réflexions.

Quant au champ du groupe, je reconnais qu'il se révèle extrêmement vaste et pourrait s'avérer encore plus compliqué si nous incluons aussi des comparaisons internationales. Je suppose que le président du groupe examinera cette problématique et que les rapporteurs pourront rappeler la réalité des informations dont nous disposons aujourd'hui. J'ai également noté vos demandes sur la publication des dossiers sur le site du Cnis. Peut-être le groupe souhaitera-t-il travailler d'abord en cercle restreint avant de publier ses réflexions plus largement. Nous transmettrons également au président la demande sur les comptes de surplus.

Un état d'avancement des travaux du groupe vous sera présenté à l'automne pour que vous restiez informés sur ce dossier.

Jean-Pierre VILLETTELLE

La notion de coût du capital hante les travaux économiques de longue date. Plusieurs personnes, travaillant en ce domaine, se sont heurtées à des problèmes de mesure et pourront en faire état.

Lionel FONTAGNÉ

Il existe en effet un ensemble de réflexions sur le sujet, mais je pense que nous pouvons surtout nous féliciter de la mise en place de ce groupe de travail, dont nous attendons les résultats avec impatience.

V. POINT D'INFORMATION SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

Lionel FONTAGNÉ

Le SOeS conduit une étude de faisabilité sur la mise en place d'un dispositif de recueil statistique de l'information contenue dans les rapports sur la RSE dans les grandes entreprises.

Michel DAVID, SOeS

Il s'agit d'identifier les informations dont nous disposons sur la RSE des entreprises, au-delà des informations qui pourraient être apportées par des enquêtes réalisées auprès des entreprises elles-mêmes, comme nous avons pu le faire par le passé. Plusieurs textes nous incitent à travailler sur le sujet. Le décret du 24 avril 2012 sur les obligations de transparence des entreprises en matière de RSE, en particulier, précise les entreprises concernées et dresse des conditions de taille (effectif), de chiffre d'affaires et de capitalisation de l'entreprise. Nous avons fondé notre raisonnement sur les entreprises de 500 salariés ou plus. Il existe aujourd'hui une plate-forme RSE. Il ne s'agit pas d'un outil technique, mais d'un lieu de concertation très structuré dont le Président a été nommé par le Commissaire général à la stratégie et à la

prospective. Cette plate-forme RSE est abritée par le CGSP. Elle est organisée sous forme de groupes thématiques pour faire avancer ces réflexions et bâtir des propositions en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Plusieurs axes transversaux stratégiques de la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) en cours d'élaboration devraient insister sur l'importance de la responsabilité sociétale des entreprises pour répondre aux enjeux écologiques majeurs. Il s'agit ainsi d'accompagner la mutation écologique des activités économiques, qui peut concerner l'utilisation des matières, la consommation d'eau et d'énergie, mais également les relations avec les fournisseurs. Le périmètre est précisé dans le décret du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. Sylvain Moreau, chef du SOeS, préside la commission de concertation du Conseil national de la transition écologique chargée de proposer les indicateurs pour le suivi de la SNTEDD). Le Cnis lui-même nous propose de réfléchir à ces questions, notamment dans son avis n° 31 du moyen terme, qui nous incite à améliorer la connaissance de la responsabilité sociétale des entreprises.

Une enquête a donné lieu à la publication d'un *Insee Première*. Cette publication, intéressante et synthétique, a néanmoins pu faire naître un sentiment d'inachevé. Des résultats sont disponibles, mais nous pouvons sans doute nous attendre à mieux. J'ai cru comprendre que l'Insee envisageait de réaliser une nouvelle enquête de ce type. Ceci étant, il nous paraît intéressant de valoriser l'information produite par les entreprises dans leur rapport annuel sur la RSE. Nous explorons aujourd'hui le contenu des rapports, en concertation avec vous et la plate-forme RSE. Or nous constatons l'absence de centralisation des rapports, qui restent disséminés sur les sites des entreprises. Par ailleurs, nous observons une certaine variabilité dans les périmètres de ces rapports. Les informations que contiennent ces rapports s'avèrent forcément hétérogènes, compte tenu de la diversité des secteurs d'activité et des questions différentes qui les concernent. Enfin, l'analyse de ces rapports exige une grande patience. Une société a été mandatée par le service *Études, Évaluation et Intégration du développement durable* du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. En trois mois, elle a analysé seulement 20 rapports. Une approche monographique pourrait donc prendre beaucoup de temps. Enfin, nous éprouvons également des difficultés à distinguer les véritables actions des démarches de « *green washing* », les entreprises pouvant être tentées d'embellir leur situation. Un rapport triennal doit être présenté au Parlement sur la RSE, mais nous n'avons pas encore déterminé ses modalités d'élaboration.

Nous avons envisagé d'établir un questionnaire guide pour aider les entreprises, dans le cadre de la plate-forme RSE, à concevoir leur rapport et organiser leurs réponses, sans alourdir leur charge. Nous aurions proposé de grands thèmes et des indicateurs. Nous avons pris la précaution de demander un questionnaire court et pré-rempli. Cependant, le groupe 2 « Transparence et gouvernance des entreprises de la plate-forme RSE » a réagi de façon mitigée lorsque le SOeS a présenté cette exploration dans le cadre d'une réunion de la « plate-forme RSE ». Certains de ses membres estiment qu'il faut passer par le comité du label pour normaliser la collecte l'information et lui donner un caractère statistique. D'autres déplorent que cette démarche crée une charge supplémentaire pour les entreprises et doutent de la faisabilité d'une agrégation des informations pour dresser un panorama statistique de la RSE.

Au-delà de ces positions antagoniques, la question qui se pose aujourd'hui est donc de savoir si le service statistique public peut produire des indicateurs statistiques en exploitant l'information contenue dans les rapports sur la RSE des entreprises.

Lionel FONTAGNÉ

Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet à l'avenir.

Louis de GIMEL

Je rappelle que l'Insee a conduit une enquête sur la RSE en 2012 au titre de l'année 2011. Nous ne nous sommes pas contentés de publier un *Insee Première*. Les résultats détaillés ont été rendus publics et présentés lors d'une journée spécifique du CNIS en novembre 2012 et un groupe de travail piloté par le SEIDD au ministère du développement durable a été constitué. Il est prévu de réaliser une nouvelle enquête en 2016 avec un questionnement qui est à adapter. Dès lors la question de l'articulation de cette enquête avec l'exploitation des rapports qui est ici évoquée et avec une stratégie de transition écologique moins large que la RSE peut se poser.

Lionel FONTAGNÉ

Avez-vous déjà publié quelques travaux ?

Michel DAVID

Pour l'instant, rien n'est publié, mais nous avons organisé une documentation que nous pouvons partager, en particulier dans l'optique de la nouvelle enquête de l'Insee afin d'assurer l'articulation et la complémentarité de ces deux démarches.

VI. POINT D'INFORMATION SUR LE MOYEN TERME 2014-2018 DE LA COMMISSION

Lionel FONTAGNÉ

Comme vous le savez, le moyen terme a donné lieu à des échanges et débats sur un ensemble de directions regroupées dans des avis. Ces avis résument bien les directions dans lesquelles nous souhaiterions travailler au cours des années qui composent ce moyen terme. Ils portent notamment sur la dimension internationale, la description de l'appareil productif, les entreprises, la responsabilité sociétale, les évolutions de l'appareil productif, l'industrie et les services et enfin les questions de méthodologie.

Dans la dimension internationale, nous nous préoccupons tout particulièrement de la mondialisation du système productif, une question multidimensionnelle. Un important travail a été mené sur la notion d'entreprise et le profilage des groupes, en liaison avec les activités à l'étranger des entreprises. Nous avons déjà évoqué aujourd'hui le projet MEETS d'Eurostat visant à établir une réglementation sur l'intégration des statistiques d'entreprises et nous avons souligné notre souhait d'être régulièrement informés sur les avancées réalisées dans ce domaine. Nous avons également abordé les questions de compétitivité internationale des entreprises, en intégrant non seulement les PME, mais également les petites entreprises. Ces débats recoupent des discussions que nous avons nouées aujourd'hui. Nous pourrions même intégrer les entreprises artisanales si nous considérons les zones frontalières de notre territoire, où ces entreprises peuvent subir la concurrence étrangère. Enfin, nous avons débattu de SIMSTAT.

Notre moyen terme devrait par ailleurs être consacré à la description de l'appareil productif, avec toutes les enquêtes structurelles et conjoncturelles habituelles. Nous devons également nous attacher à promouvoir une meilleure compréhension de certaines activités productives et certaines filières (agriculture, automobile, etc.) et une meilleure connaissance de la localisation des activités productives. Souvent nous souffrons d'un biais lié au territoire. Nous disposons de statistiques relatives au territoire français, mais s'il s'agit de guider par les statistiques la politique publique en matière d'aide aux territoires ou aux pôles de compétitivité, nous sommes plus désarmés. Enfin, nous poursuivrons nos travaux sur le thème des associations, promu par Edith Archambault. Nous avons en effet évoqué l'idée d'un point régulier sur ces acteurs importants de notre économie.

S'agissant des approches thématiques, nous avons plutôt dressé un inventaire d'items intéressants, partant des filières d'énergies renouvelables pour aller jusqu'aux investissements dans l'innovation et la recherche, l'éthique, le commerce électronique, la qualité des produits biologiques, la traçabilité, etc. Nous avons rendu un avis sur la responsabilité sociétale des entreprises. Le Conseil, dans son programme 2014-2018, considère que la production régulière de résultats sur la responsabilité sociale des organisations (RSO), puisqu'elle comprend aussi les employeurs publics, et la bonne connaissance des investissements réalisés dans ce domaine devraient faire l'objet des travaux prioritaires de la commission au cours des quatre années du moyen terme.

Nous examinerons ensuite des questions sur l'évolution de l'appareil productif et la dématérialisation de l'économie, en lien avec l'émergence d'internet, des réseaux sociaux et du Cloud ; sur l'interaction entre l'industrie et les services, en veillant à traiter la problématique de la frontière entre les deux et les questions de chaînes de valeur, sur lesquelles nous aurons sans doute l'occasion de reprendre nos travaux ; et enfin sur la pédagogie, l'accessibilité et la méthodologie. Il nous paraît en effet important d'améliorer la connaissance du public et des utilisateurs en général sur les réalités économiques des entreprises.

Le bureau s'organisera pour que chacun de ces points soit traité.

VII. MISE À JOUR DES NOMENCLATURES CENTRALES DE PRODUITS

Thierry LACROIX, Insee

Un dossier détaillé vous présente cette mise à jour des nomenclatures de produits. Il s'agit d'une opération coordonnée au niveau international, européen et national. Le Cnis a été tenu informé de ce processus qui a débuté voilà deux ans et demi. La première étape a consisté en une révision de la CPC, la nomenclature des produits internationale, qui vous avait été présentée en novembre 2012. Dans une étape suivante est intervenue la révision de la nomenclature européenne, la CPA. Cette révision intègre l'essentiel des révisions de la CPC et incorpore un certain nombre de préoccupations européennes pour améliorer la nomenclature ou la simplifier. Ce processus, qui a démarré voilà plus d'un an s'achève. Le projet de règlement sur la nouvelle CPA a été approuvé par les directeurs des instituts statistiques la semaine dernière. Nous entrons désormais dans une négociation, toujours âpre, sur les intitulés de la version française.

La nomenclature française, la CPF, est par construction identique à la CPA pour ce qui concerne sa structure et ses intitulés, mais elle conserve son autonomie pour les notes explicatives, plus complètes et plus adaptées à notre situation. Sur le plan juridique, un arrêté devrait être pris après avis de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales, qui n'a pas été réunie depuis la grande révision de 2008. Dans le nouveau contexte du Cnis, cette commission nécessiterait d'être recréée dans un champ beaucoup plus large. Nous avons jugé que cette procédure se révélait trop lourde pour une opération limitée de mise à jour sur une nomenclature de produits, qui ne présente pas les mêmes enjeux que la nomenclature d'activité. Une concertation a été menée et le Cnis a été informé en continu de ces travaux. Il nous a donc semblé plus simple d'utiliser cette réunion pour solliciter l'avis de la commission sur cette opération. Cette mise à jour revêt un certain intérêt, car les innovations sont en grande partie d'origine française. Presque toutes nos propositions ont été retenues et nous nous en félicitons.

Lionel FONTAGNÉ

Je pense que nous pouvons nous satisfaire que la France demeure un pays influent dans ce domaine et émettre un avis favorable. Nous ne pouvons que féliciter les producteurs de cette nomenclature pour l'avancée des travaux réalisés sur cet outil important pour la collecte de statistiques économiques.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité sur la mise à jour des nomenclatures centrales de produits.

CONCLUSION

Lionel FONTAGNÉ

Je suis très sensible au fait que les débats que nous avons noués sur la nouvelle façon de procéder en matière de statistiques de douane aient permis de faire avancer la compréhension de tous. Les facteurs d'inquiétude n'ont pas tous disparu, mais ils sont désormais accompagnés de raisons précises et de solutions pour y faire face. Ce débat a également permis d'attirer de façon très concrète l'attention de tous les membres sur l'évolution de ces travaux. Nous resterons attentifs aux conclusions de ceux-ci lorsqu'elles seront disponibles et aux décisions qui seront prises en ce domaine. Le point sur le coût et la rémunération du capital s'avère important ; il a éveillé l'intérêt de nombreux participants. Le rapport sera suivi avec grand intérêt et suscitera sans doute des débats intenses. Quant à la responsabilité sociétale des entreprises ou des organisations, nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail et d'étudier la nouvelle enquête qui sera lancée, même si elle est davantage centrée sur les aspects environnementaux. Je tiens à tous vous remercier pour votre présence et votre contribution à nos travaux.

La séance est levée à 17 heures 30.

Prochaine réunion de la commission : le 5 ou le 19 novembre 2014.

COMMUNICATION D'EUROSTAT POST-COMMISSION

*Communication de Maria Helena Figueira, Directrice des statistiques d'entreprises d'Eurostat
à destination de
Fabienne Rosenwald, Directrice des statistiques d'entreprises de l'Insee*

Le 5 juin 2014

Dear Fabienne,

I was informed that SIMSTAT was in the agenda of the meeting "Commission *Entreprises et stratégie de marché* du CNIS", which took place on 21 May 2014. Thank you very much for inviting Eurostat and giving Eurostat the opportunity to make a presentation on SIMSTAT. I was also very happy to know that the CNIS has had a very interactive and almost two hours discussion on Intrastat and, in principle, gave a positive opinion on testing SIMSTAT.

This is very encouraging. As you know, the project is still on-going. As France is represented in both Steering Committee and the project Task Force, we will continue to work together and resolve all open questions in due time. I am indeed very pleased to learn that France (INSEE and the Customs) has expressed its readiness to coordinate a new ESSnet aiming at the implementation of the trial exchange of micro-data.

I take this opportunity to mention a small detail. The documents drafted by your colleagues for CNIS categorize SIMSTAT as a "single flow". In fact, SIMSTAT does not exactly represent the single flow solution. SIMSTAT, through mandatory exchange, will make the micro-data of the partner countries available to all Member States. It is however up to the Member States how they will use the received data. SIMSTAT will not oblige the Member States to replace the collected data by the received data straight away. The Member States can use an individual approach towards reusing the exchanged data and adjusting their data collection systems. If SIMSTAT is accepted for implementation, we will continue to compile and disseminate the intra-EU imports and export. This makes the big difference with the single flow where only one flow is collected and disseminated.

I felt that clarifying this detail would be useful in your discussions at national level and you as a BSDG member could pass the correct message.

We remain at your disposal, should future similar initiatives take place.

Best regards,

Maria Helena Figueira

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- SIMSTAT - Échange de microdonnées sur le commerce intra-communautaire entre les États membres (présentation d'Eurostat)
- Le projet SIMSTAT d'Eurostat et ses conséquences sur les statistiques du commerce extérieur (présentation DGDDI)

- Orientations et avis de moyen terme 2014-2018 adoptés par l'Assemblée plénière du 30 janvier
- Bilan de la période de moyen terme 2009-2013 du Cnis
- Moyen terme 2014-2018 - Actes des rencontres et entretiens

- Avis d'opportunité du Dispositif d'enquête sur les formations et les itinéraires des salariés
- Fiche d'opportunité du Dispositif d'enquête sur les formations et les itinéraires des salariés

- Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour examen d'opportunité
- Demande d'accès à des données administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951, formulée par la DSE (Insee) auprès de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de régulation)

- Mandat du groupe de travail du Cnis concernant le coût du capital

- Mise à jour des nomenclatures centrales de produits

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Projet SIMSTAT - Avantages et inconvénients - Présentation de la DGDDI
- Projet SIMSTAT - Discussion et analyse comparative - Présentation du Cepii

- La responsabilité sociale des entreprises (RSE) et le reporting

Ces documents sont consultables à l'adresse internet :
www.cnis.fr/cms/Accueil/themes/Entreprises_et_strategies_de_marche

► *Réunion du 21 mai 2014*

AVIS FAVORABLES

Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées

Page

• Enquête annuelle sur les matériaux de carrières	30
• Enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels	32
• Enquête Pratiques culturelles en arboriculture en 2015	34
• Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins	36
• Enquête mensuelle auprès des accouveurs et sélectionneurs	37
• Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens	38
• Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français [Outward FATS - Foreign AffiliaTes Statistics]	40
• Enquête communautaire sur l'innovation [CIS - Community Innovation Survey]	41
• Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie	42
• Enquête économique dans le secteur de la pêche	43

Les fiches de présentation détaillée des enquêtes sont disponibles sur le site du Cnis.

**Avis du Cnis à une demande d'accès formulée
au titre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée**

• Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee
auprès de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de régulation)

[45](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les matériaux de carrières

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante, avec simplification du questionnaire

Périodicité : annuelle

Demandeur : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête annuelle sur les matériaux de carrières.

La maîtrise d'ouvrage de cette enquête est assurée par le SOeS, et la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Unicem (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction).

L'enquête permet de mesurer, avec précision et à un niveau géographique et économique très fin (l'établissement), l'activité de production de matériaux et de minéraux de carrière en France métropolitaine et DOM. Les produits enquêtés, selon les variables de production, livraison et chiffre d'affaires, sont définis selon leurs usages.

Auparavant sous maîtrise d'ouvrage de l'Insee dans le cadre des enquêtes de branche (avec agrément d'exécution), l'enquête annuelle sur les matériaux de carrière couvrait 8 familles de matériaux. Elle a été simplifiée et couvre désormais 5 familles de matériaux : granulats d'alluvions et granulats marins, granulats de roches massives et granulats de recyclage, matériaux de carrière pour l'industrie, pierre de construction, béton prêt à l'emploi. Par ailleurs, les éléments de l'enquête portant sur les effectifs et les salaires ont été supprimés afin de s'inscrire dans la démarche de simplification administrative. L'enquête ne présente pas de redondance avec le dispositif d'enquête annuelle de production.

Les résultats de cette enquête sont utilisés par le SOeS pour l'élaboration :

- des indicateurs du développement durable nationaux et territoriaux ;
- de la comptabilité de flux de matières dans le cadre du rapportage obligatoire au niveau national à Eurostat (règlement n° 691/2011 CE) ;
- de la comptabilité de flux de matières à un échelon régional, comme prévu par la conférence environnementale sur l'économie circulaire (connaissance des flux de matières à l'échelon territorial et développement de stratégie d'écologie industrielle à l'échelon territorial).

Outre le SOeS, les utilisateurs potentiels des résultats sont les services de l'État en charge du développement durable, les DREAL, la DGALN, les collectivités territoriales, les agences de l'eau, les professionnels.

Sous l'égide du SOeS, un comité de pilotage aura comme mission de faire le point sur les besoins d'information. L'Unicem pilotera également un comité de concertation.

L'enquête est réalisée au niveau de l'établissement et de la branche d'activité, dans le secteur de l'industrie extractive et pour partie celui de l'industrie et de la fabrication. L'unité interrogée est l'établissement, à savoir le site de production/extraction et le cas échéant de fabrication.

La collecte annuelle est exhaustive et le nombre d'unités interrogées pour l'ensemble du dispositif sera d'environ 7 000 établissements (base de données des sites de production mise à jour en continu). L'enquête couvre la France métropolitaine et les DOM.

L'Unicem réalise la collecte par voie postale (questionnaires papier). En 2015, il est prévu de passer à un mode de collecte par internet. Ce passage nécessitera toutefois une phase test d'une année pendant laquelle le mode de collecte sera double (internet et postal) ainsi que le maintien d'une collecte postale pour certains établissements n'ayant pas d'accès internet.

Outre leur rapportage à Eurostat, les résultats alimentent la base de données Eider du SOeS, permettent de diffuser des indicateurs de développement durable, et donnent lieu à des publications disponibles sur le site du SOeS.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante, avec simplification de questionnaires

Périodicité : mensuelle

Demandeur : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels. La maîtrise d'ouvrage de cette enquête est assurée par le SSP, et la maîtrise d'œuvre est assurée par l'UNIFA (Union des Industries de la Fertilisation).

L'objectif général de cette enquête est de disposer de statistiques traduites en tonnes d'éléments nutritifs (azote N, phosphore P, potassium K, magnésium Mg, soufre S) en vue de mesurer les pratiques de fertilisation minérale et organique avec leur incidence sur les charges variables de l'agriculture et sur les impacts environnementaux potentiels, au niveau national comme infranational (région, département).

Auparavant sous maîtrise d'ouvrage de l'Insee dans le cadre des enquêtes de branche, l'enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels demeure la seule enquête permettant d'établir mensuellement une information exhaustive sur tous les usages des engrais en agriculture. L'enquête a été simplifiée de façon importante par rapport à l'enquête antérieure qui comprenait six questionnaires, afin de limiter les questions à celles qui ne peuvent être obtenues à partir d'autres sources. Seules ont été conservées, dans un questionnaire unique, les questions permettant de mesurer les livraisons d'engrais en terme de principe actif, avec une périodicité mensuelle et à l'échelon départemental.

Le service statistique public (SSP principalement) utilise les données de l'enquête sur les livraisons d'engrais pour les bilans azote et phosphate dans le cadre d'un "gentlemen agreement" avec Eurostat, pour lequel la ventilation par principe actif est indispensable. Les données régionales sont en outre nécessaires pour établir les comptes régionaux de l'agriculture. Les résultats de cette enquête permettent également de répondre à différentes obligations européennes ou internationales d'inventaire et de calcul d'émissions polluantes (évaluation des programmes d'action de lutte contre la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole exigée par la directive nitrates 91/676/CEE à l'échelle nationale et régionale, inventaire annuel des émissions d'ammoniac, ...).

Sous l'égide du SSP, un comité de suivi et d'évaluation aura comme mission de faire le bilan de l'enquête et de recueillir les propositions d'évolutions et d'améliorations. L'ensemble des parties prenantes seront représentées : CITEPA, organismes professionnels, etc.

L'unité enquêtée est l'établissement et/ou la société (pour les importateurs et producteurs étrangers), dans les secteurs suivants :

- P 2015Z : Fabrication de produits azotés et d'engrais (minéraux, organo-minéraux et organiques)
- P 0891Z : Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux
- P 2013B : Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.
- P 4675Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques

L'enquête couvre la France métropolitaine. Elle est quasi-exhaustive : les livraisons d'engrais non couvertes par l'enquête sont estimées à 5 %, en recoupant avec les statistiques douanières et avec les déclarations de groupements de distributeurs disponibles.

L'UNIFA réalise la collecte, grâce à un questionnaire en version Excel reçu par messagerie électronique. Une évolution vers une saisie automatisée sur Internet est à l'étude, grâce à la simplification du questionnaire adoptée en 2014.

Côté diffusion, l'ensemble des données permet de calculer les charges en engrais dans les comptes de l'agriculture, et de transmettre à Eurostat les bilans azote et phosphate. Des tableaux seront publiés dans le Bulletin et les Infos Rapides Moyens de production du SSP, sur le site internet Agreste du SSP.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Pratiques culturelles en arboriculture en 2015 » (PK Fruits 2015)

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : quinquennale

Demandeur : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête « Pratiques culturelles en arboriculture en 2015 » (PK Fruits 2015).

Le plan d'action *Ecophyto* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides. Il prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes. L'enquête *PK Fruits 2015* fait suite à l'enquête portant sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture menée en 2012. Il s'agit de la première enquête portant sur l'intégralité des pratiques culturelles dans cette filière.

Outre le suivi des pratiques agricoles dans le cadre du plan d'action *Ecophyto*, l'enquête permet également de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'actions mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

L'enquête *PK Fruits 2015* a pour objectif général de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Les principaux thèmes abordés portent sur la reconstitution de l'itinéraire technique suivi (opérations mécaniques, fertilisation, irrigation, ...), et sur l'usage des produits phytosanitaires (pulvérisateur, traitements, raisonnement, ...).

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement et des instituts techniques agricoles a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

L'unité de collecte est la parcelle (environ 5 500 enquêtées, soit un taux de sondage approximatif de 30 %, à partir de l'inventaire des vergers de 2013, qui recense tous les lots d'arbres fruitiers). L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle. L'enquête porte sur 6 espèces : pomme, abricot, pêche-nectarine, prune, cerise et banane (comme dans l'enquête « Pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2012 »).

La collecte de l'enquête aura lieu début 2016, après les récoltes de 2015. Elle sera réalisée par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère en charge de l'agriculture.

L'enquête est prévue dans les principaux bassins de production fruitière en France y compris DOM concernés (Martinique et Guadeloupe pour la banane).

L'enquête *PK Fruits 2015* donnera lieu à de nombreuses publications : édition de « Primeurs Agreste », de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste ou dans les « Données en ligne » de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...). Les résultats sont prévus pour une diffusion France et régions.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête trimestrielle

Demandeur : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins.

Cette enquête de conjoncture intervient en complément d'une enquête réglementaire et administrative auprès des abattoirs de volailles qui impose de collecter des données de découpe et de stocks de volailles auprès des abattoirs. Or, une partie des volailles est découpée dans des ateliers de découpe non annexés à des abattoirs.

Cette enquête a donc pour objectif de connaître le poids des produits découpés dans les ateliers de découpe (non annexés à un abattoir) et l'état des stocks en fin de période des principales espèces : gallus, canards, dindes, pintades, oies et lapins.

Elle se place dans un dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose également sur d'autres enquêtes de conjoncture, l'utilisation de sources administratives, des indices Insee et une enquête de recensement quinquennale.

La collecte est exhaustive auprès des ateliers de découpe qui ne sont pas annexés à un abattoir.

Jusqu'alors réalisée chaque trimestre par fax ou par courrier, elle sera dématérialisée à partir du deuxième trimestre 2014.

Les résultats sont mis en ligne sur le site Agreste (Infos rapides Aviculture, Chiffres et données Aviculture).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires.

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête auprès des accoueurs et sélectionneurs.

L'objectif de cette enquête de conjoncture est de connaître mensuellement par espèce, par catégorie et par type, le nombre d'œufs à couvrir mis en incubation et le nombre de poussins éclos, destinés à être effectivement utilisés, pour permettre l'établissement de prévisions de production, à court terme, de volailles et d'œufs de consommation.

Elle permet de répondre au règlement CE n° 617/2008 de la Commission européenne. Elle se place dans un dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose également sur d'autres enquêtes de conjoncture, l'utilisation de sources administratives, des indices et une enquête de recensement quinquennale.

Les obligations réglementaires sont complétées par des demandes spécifiques, liées à l'importance du foie gras et des volailles de label en France.

Les unités enquêtées sont les établissements de sélection et de multiplication de volailles (gallus, canards, oies, dindes et pintades) au-dessus d'un seuil de 100 volailles, et les couvoirs au-dessus d'une capacité de 1 000 œufs à couvrir.

L'enquête est exhaustive et réalisée mensuellement en France métropolitaine. Jusqu'alors réalisée par fax ou par courrier, elle sera dématérialisée à partir du deuxième trimestre 2014.

Outre leur communication à Eurostat à la fin du mois suivant la collecte, les résultats sont mis en ligne sur le site Agreste (Infos rapides Aviculture, Chiffres et données Aviculture).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : apériodique (tous les 5 ans environ)

Demandeur : Direction générale des Douanes et Droits indirects - Département des statistiques et des études économiques

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens.

Cette enquête aura lieu en 2015. Elle répond principalement aux besoins de la direction de la balance des paiements de la Banque de France et au département des comptes nationaux de l'Insee.

Cette enquête vise à mesurer le coût des services de transport et d'assurance liés à l'acheminement des marchandises inclus dans la facturation globale des transactions avec les pays étrangers. Dans les statistiques douanières, la valeur des importations est évaluée à l'entrée du territoire économique (valorisation CAF – coût assurance fret inclus) alors que la valeur des exportations est mesurée sans tenir compte des coûts de transport et d'assurance relatifs au transport de marchandises à la sortie du territoire (valorisation FAB - franco à bord).

Cette dissymétrie dans la mesure des échanges induit une surestimation de la valeur des marchandises importées et par conséquent une sous-estimation de la balance commerciale de la France. Ce biais pourrait être corrigé en appliquant un taux de correction CAF FAB à la valeur des importations. Néanmoins, les bases de données douanières ne disposent que d'une information limitée sur les coûts de transport et d'assurance liée à l'acheminement des marchandises et seules les bases contenant les échanges vers des pays en dehors de l'Union Européenne peuvent fournir ce type d'information.

Les entreprises sont donc interrogées sur les coûts de transport et les coûts d'assurance associés à une ou plusieurs opérations de commerce international. Une ventilation de ces coûts est demandée sur le territoire national, le territoire du pays partenaire et sur le trajet entre les frontières économiques des deux pays. La monnaie de facturation de la marchandise ainsi que la police d'assurance annuelle liée au transport des biens est également demandée.

Les unités enquêtées sont les unités légales, c'est à dire les entreprises identifiées par leurs numéros SIREN, ayant réalisé des échanges internationaux de marchandises au cours des mois d'octobre et novembre 2014, quel que soit leur secteur d'activité. Elles sont issues d'un échantillon, réalisé à partir de l'ensemble des transactions de marchandises réalisées sur la même période. L'enquête couvre les entreprises résidentes en France métropolitaine.

Pour la collecte, un courrier est envoyé à chaque entreprise avec les principales informations sur la transaction déclarée et un lien internet vers le logiciel *Sphinx* qui gère électroniquement la collecte et la saisie des réponses. Si des entreprises ne répondent pas, elles sont relancées à plusieurs reprises.

Un comité de pilotage sera mis en place avec les principaux partenaires concernés (Division comptes trimestriels de l'INSEE, Direction de la Balance des Paiements de la Banque de France, Ministère de l'équipement et des transports, MEDEF).

Les résultats de l'enquête devraient être exploités à partir de juin 2015. La publication des résultats devrait intervenir au cours de l'été 2015, sous forme d'un document de travail présentant les résultats chiffrés sur les taux CAF FAB et les monnaies de facturation, ainsi que la méthodologie de l'enquête.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français

(Outward FATS)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département *Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles*

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS).

L'objectif de cette enquête vise à mieux appréhender les enjeux de la mondialisation et le rôle des multinationales. Plus précisément, l'enquête permet de quantifier le degré d'internationalisation des groupes français en mesurant l'implantation étrangère des groupes français à travers le dénombrement et la caractérisation de leurs filiales opérant hors du territoire national.

Elle est menée dans le cadre du règlement européen FATS n° 716/2007 du 20 juin 2007. Les trois variables à transmettre obligatoirement à Eurostat sont collectées dans le questionnaire. Il s'agit du chiffre d'affaires, du nombre de filiales et des effectifs salariés à décliner par pays d'implantation et par activité des filiales.

La sélection des groupes à interroger dans OFATS s'appuie sur la source « LIFI ». Cette source permet le repérage des groupes implantés en France, leur nationalité et leur dimension géographique (groupes Français/groupes étrangers ou groupes multinationaux). L'enquête concerne tous les secteurs d'activité hors secteur bancaire. Pour ce dernier, c'est la Banque de France qui se charge de fournir les données et de les transmettre à l'Insee.

Les unités ciblées par cette enquête sont les groupes français qui détiennent au moins une filiale hors de France (environ 2 750 groupes).

Un comité de concertation réunit, chaque année, l'ensemble des acteurs concernés (Banque de France, représentants de groupes, utilisateurs des données).

L'enquête est exhaustive et couvre la France métropolitaine et les Dom. Elle donne lieu à des publications sur le site de l'Insee (Premiers résultats, Insee première).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête communautaire sur l'innovation (CIS - Community Innovation Survey)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête biennale (dernière en date : CIS2012, réalisée en 2013)

Demandeur : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête communautaire sur l'innovation (CIS - Community Innovation Survey).

Les objectifs de cette enquête sont de mesurer le poids économique de l'innovation en France, en fournissant des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation par nature (en nombre d'entreprises, par secteur, par tranche d'effectifs), sur le montant des dépenses d'innovation (R&D, acquisition de matériel ou de connaissances), sur le chiffre d'affaires résultant de l'innovation, et d'éclairer des aspects spécifiques du processus d'innovation (activités d'innovation menées, existence de coopérations, provenance des financements pour innover, objectifs des innovations, ...).

L'enquête CIS répond au règlement européen n° 995/2012 du 26 octobre 2012 relatif aux statistiques communautaires de la science et de la technologie. Elle permet à ce titre une analyse économique de l'innovation entre les pays et de mieux orienter la politique de l'innovation en Europe.

Outre un tronc commun de questions présentes lors de chaque itération biennale de l'enquête, des questions spécifiques sont introduites selon les années, permettant d'apporter un focus spécifique sur certaines problématiques. Le champ sectoriel de l'enquête peut également varier selon les années, et dépend en partie des décisions d'Eurostat dans le cadre de FRIBS (Framework Regulation Integrating Business Statistics) qui vise à harmoniser le champ des enquêtes portant sur les Sciences et technologies de l'information (CIS, enquête Technologies de l'Information et de la Communication et enquête Recherche & Développement).

L'unité de collecte est l'entreprise au sens de l'unité légale. L'entreprise au sens de la LME sera intégrée progressivement en fonction de l'avancement du profilage des entreprises et sous réserve de l'accord de ces entreprises pour répondre à l'enquête sous ce nouveau contour. L'échantillon, tiré à partir du répertoire SIRUS, comprend de 20 000 à 25 000 unités, avec une partie exhaustive (unités légales ayant des effectifs élevés).

L'enquête est réalisée au second semestre de l'année n sur l'année de constat $n-1$ de façon à pouvoir adresser les réponses à Eurostat avant la fin du mois de juin de l'année $n+1$. La collecte sur internet est privilégiée (plus de 90 % des répondants), avec néanmoins la possibilité de répondre par questionnaire papier sur demande.

Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprises, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés se réunit au moins une fois avant chaque itération de l'enquête.

Outre leur transmission à Eurostat, les résultats font l'objet de plusieurs publications au niveau national (Insee Première et Insee Résultats). Les bases de données sont par ailleurs très utilisées par les chercheurs académiques, via le CASD.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour six années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie.

Cette enquête existe depuis 1982. Rénovée plusieurs fois depuis, elle est menée mensuellement depuis 2004, et ce tous les mois de l'année.

L'objectif de l'enquête est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie (hôtels d'au moins 5 chambres) et l'étude de la structure, notamment géographique, de la clientèle. Les informations sont produites au plan national, régional, voire infrarégional.

L'enquête permet de répondre au règlement européen (UE) n° 692/2011 du 6 juillet 2011, relatif aux statistiques européennes sur le tourisme.

L'unité statistique est l'établissement, et le champ de l'enquête est constitué de 18 400 hôtels touristiques (69 % sont classés de 1 à 5 étoiles, et 31 % ne sont pas classés). Le champ géographique porte sur la France métropolitaine et les Dom. Des extensions d'échantillon sont conduites dans toutes les régions métropolitaines. Le taux de sondage est de 70 %.

Les questionnaires sont adressés, ou mis à disposition, vers le 25 du mois précédent le mois de collecte. Deux modes de collecte cohabitent. Les informations demandées peuvent faire l'objet d'une réponse par internet, être éditées directement depuis l'outil de gestion informatique du gérant ou par retour papier du questionnaire. Le taux de réponse par internet atteint 28 % en janvier 2014.

La collecte est supervisée par le pôle Tourisme (Direction régionale du Languedoc-Roussillon) et s'effectue dans 10 directions régionales « sites de collecte ».

Un comité de concertation et de coordination sur les statistiques du tourisme réunit, chaque année, l'ensemble des acteurs concernés (Insee, DGCIS, fédérations professionnelles, ...).

Les données « consolidées » sont diffusées vers le 5 du mois M+2 (M+35 jours). Les résultats définitifs sont établis vers le 1er du mois M+3 (M+60 jours).

Les résultats mensuels sont fournis à Eurostat et font l'objet, au niveau national, d'analyses sur le tourisme et les activités caractéristiques du tourisme. Des tableaux de données, des synthèses et des analyses sont mis à disposition sur le site internet de l'Insee et de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête pour la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA) de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête pour la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes.

L'enquête permet de répondre au règlement européen CE n° 199/2008 du 25/02/2008, qui fixe le cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche.

L'objectif de l'enquête est de produire les données permettant de calculer les indicateurs économiques par segment de flotte demandés dans le cadre du règlement européen. Plus généralement, l'objectif est d'évaluer les performances économiques des différentes flottilles et leur évolution. Les principaux thèmes concernent les revenus (valeur des débarquements des produits de la pêche, subventions directes, autres revenus), les coûts (dépenses de personnel, coûts énergétiques, entretien et réparation, autres coûts, coûts en capital), la valeur du capital physique, les investissements matériels, la situation financière et les emplois.

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des navires français inscrits au fichier communautaire de la pêche européen au 1^{er} janvier de l'année de référence des données, et situés dans toutes les régions de pêche (trois « supra-régions » : Atlantique-Manche-Mer du Nord, Méditerranée et Autres régions – Océan indien, Caraïbes, Atlantique sud-est et ouest).

Les unités enquêtées sont les navires de pêche français actifs inscrits au registre européen des flottes de pêches maritimes. La base de sondage est constituée de l'ensemble des navires inscrits au registre des flottes et actifs au 1^{er} janvier de l'année de référence (6 012 navires dont 4 153 en métropole, au 1^{er} janvier 2013). L'échantillon est stratifié selon une segmentation établie par l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer).

La collecte est réalisée par le Laboratoire d'Économie et de Management de l'Université de Nantes (LEMNA) et par l'IFREMER :

- le LEMNA collecte des données comptables et extra-comptables par navire auprès de centres de gestion, puis les traite pour fournir les indicateurs demandés par navire ;
- l'IFREMER procède par enquête directe auprès des patrons pêcheurs sur la base d'un questionnaire.

Le LEMNA et l'IFREMER effectuent chacun des vérifications et contrôles sur les données qu'ils collectent puis transmettent de façon sécurisée les données individuelles par navire au BSPA, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. La collecte est annuelle, sauf pour la petite pêche des régions Antilles-Guyane où la collecte est effectuée tous les trois ans.

Outre la transmission annuelle des indicateurs économiques à la Commission européenne, ces derniers sont également utilisés pour répondre aux demandes internes des services de la DPMA et le cas échéant, à d'autres utilisateurs. Une diffusion est également prévue dans le cadre des chiffres clés que la DPMA publie sur le site du MEDDE.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné la demande d'accès à des sources administratives formulée par la **Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee**, auprès de l'**Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)**.

Nature des données demandées :

Données sur les montants annuels des intérêts et produits assimilés pour les sociétés financières, et données sur les montants annuels des primes brutes émises pour les sociétés d'assurances, détenues par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Ces données seront utilisées pour améliorer la qualité de la partie française de l'enquête européenne *Community Innovation Survey* (CIS).

La commission émet un avis favorable à cette demande d'accès.

*DÉTAIL DE LA DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI N° 51-7111 DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE*

*Formulée par la Direction des Statistiques d'entreprises de l'Insee
auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.*

1. Service demandeur

INSEE, Direction des Statistiques d'Entreprises, Département des Synthèses Sectorielles

2. Organisme détenteur des données demandées

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

3. Nature des données demandées

- les montants annuels des intérêts et produits assimilés pour les sociétés financières ;
- les montants annuels des primes brutes émises pour les sociétés d'assurances.

D'une part, sous forme de données individuelles pour chacune des sociétés de l'échantillon de l'enquête Community Innovation Survey (CIS), sur la base d'un fichier fourni par l'Insee et comportant aussi les variables suivantes :

- numéro SIREN ;
- code activité de l'établissement (APEN) ;
- raison sociale ;
- éléments d'adressage de l'établissement (notamment code commune) ;
- effectif salarié.

D'autre part, sous forme de données agrégées sur l'ensemble des sociétés appartenant aux secteurs des activités financières et d'assurance, croisant activité (codes à 5 caractères des divisions 64 à 66 de la NAF rév. 2) et tranche d'effectif (10 à 49 salariés, 50 à 249 salariés, 250 salariés ou plus).

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Ces données seront utilisées pour améliorer la qualité de la partie française de l'enquête européenne Community Innovation Survey (CIS). Cette enquête est réalisée tous les 2 ans dans l'ensemble des pays européens et prend appui sur les définitions harmonisées au niveau international.

Les principaux objectifs de cette enquête sont de mesurer le poids économique de l'innovation en France, en fournissant notamment des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation (en nombre de sociétés et en chiffre d'affaires) par grand secteur et tranche d'effectifs, sur le montant des dépenses d'innovation (R&D, non-R&D) et sur le chiffre d'affaires résultant de l'innovation.

Le concept de chiffre d'affaires n'étant pas adapté à l'activité des sociétés des activités financières et d'assurance, les experts européens ont choisi, pour ces deux secteurs, de faire référence à des produits spécifiques des comptes qui, selon eux, se rapprochent le plus de la notion de chiffre d'affaires tel qu'il est défini dans les autres secteurs. Or les données dont dispose l'Insee via les liasses fiscales des entreprises ne permettent pas d'en établir précisément les montants et leur agrégation avec les autres secteurs montre l'impact sensible de ces variables sur le classement de la France au sein de l'Europe (en terme de part de CA innovant ou de dépenses d'innovation notamment).

Les données demandées permettront d'éviter de demander ces données spécifiques aux sociétés concernées, d'améliorer les méthodes de redressements et de calculer des indicateurs sur ce secteur comme sur les autres secteurs économiques et comparables à ceux des autres pays européens.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Dans la suite du texte, le mot « chiffre d'affaires » fait référence aux montants des intérêts et produits assimilés pour les sociétés financières et aux montants des primes brutes émises pour les sociétés d'assurances.

Destinées à éviter de redemander directement leur « chiffre d'affaires » aux sociétés faisant partie de l'échantillon à l'enquête¹, les données détaillées fournies par l'ACPR serviront, pour les sociétés ayant répondu à l'enquête, à calculer le montant de leur chiffre d'affaires provenant d'innovation, à contrôler le montant de leurs dépenses d'innovation, via la confrontation de leur ratio « dépenses d'innovation sur chiffre d'affaires » à celui de l'ensemble des sociétés du secteur (en période courante des bornes d'acceptabilité seront prédéfinies sur la base des résultats validés de l'année n-2) et à assurer une agrégation correcte des résultats au niveau de l'ensemble des secteurs.

Les données détaillées sur les sociétés de l'échantillon n'ayant pas répondu à l'enquête seront utilisées pour améliorer le redressement de la non-réponse.

Les données agrégées seront utilisées pour améliorer la procédure de calage afin que les résultats soient représentatifs de l'ensemble des sociétés du secteur.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Il n'existe pas d'autre source au sujet de l'innovation des entreprises en France, le questionnaire CIS est la seule source à l'échelle nationale pour avoir des données sur la fréquence de l'innovation et ses mécanismes.

¹ Les données du premier envoi serviront à valider l'information reçue.

7. Périodicité de la transmission

Tous les 2 ans, compte-tenu du caractère biennal de l'enquête CIS, mais avec 2 livraisons pouvant porter sur des années de référence différentes pour tenir compte du calendrier de réalisation de l'enquête. Ainsi la période de référence de l'enquête étant toujours une année paire et sa collecte étant réalisée l'année suivante, de juin à novembre, la transmission des données aura lieu les années impaires, en deux temps :

- en mai de l'année N, lors de l'initialisation des contrôles de collecte : transmission du fichier de données individuelles pour chacune des sociétés de l'échantillon de l'enquête, données portant sur la dernière année disponible : N-2 ou si possible N-1 ;
- en novembre de l'année N, lors de la réalisation des redressements, transmission d'une actualisation du fichier fourni en mai comportant les données individuelles de l'année N-1 pour toutes les sociétés de l'échantillon et des données agrégées de l'année N-1 sur l'ensemble des sociétés appartenant aux secteurs des activités financières et d'assurance.

8. Diffusion des résultats

Les données agrégées et les bases de données de l'enquête sont d'abord adressées à Eurostat dans le cadre du règlement européen, au mois de juin de l'année suivant la collecte de l'enquête (en juin 2016 pour CIS2014).

Les résultats des enquêtes font ensuite l'objet de plusieurs publications au niveau national (Insee Première et Insee Résultats) et de publications régionales. Les bases de données individuelles sont utilisées par les chercheurs académiques après accord du comité du secret et mises à disposition via le CASD. Si cela s'avérait nécessaire pour des raisons propres à l'ACPR, les données individuelles mises à disposition des chercheurs pourraient exclure les données de « chiffre d'affaires » des secteurs des banques et assurances.